

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 785

16 mars 2016

SOMMAIRE

DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A.	37680	NREP NSF Investments S.à r.l.	37678
Dolphin Shipping S.A.	37680	RGC Prop Co. B S.à r.l.	37674
DxO Technologies S.A.	37680	Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G. ...	37674
FIDUCIAIRE-CONSEIL SARL	37669	Rockfleet HoldCo 3 S.à r.l.	37673
Impasoles Investments S.à r.l.	37634	Rockfleet HoldCo 3 S.à r.l.	37673
Interstock Investments S.à r.l.	37636	Rockfleet HoldCo 4 S.à r.l.	37673
MIR Capital Management S.A.	37679	ROLLINGER Toiture	37674
Mission Bay (Luxembourg) S.à r.l.	37679	Royal Body Concept Solutions	37673
MK Luxinvest S.A.	37676	Rudy Holding II S.à r.l.	37675
Mönckebergstraße 2-4 Beteiligung S.à r.l. ...	37679	Salam Lux S.A.	37675
Mutualité d'Assistance aux Commerçants ...	37676	Sauer Acquisitions S.à r.l.	37675
NAP s.à r.l.	37676	Sauer Acquisitions S.à r.l.	37675
Nargios S.à r.l.	37677	Silkroad Acquisition S.à r.l.	37670
Nova Sicav	37677	Sofied International S.à r.l.	37670
Novenergia General Partner S.A.	37677	Specter Silver Ltd	37640
NREP NSF 1 S.à r.l.	37679	Stonecreek Capital International Ltd.	37638
NREP NSF II Holding 1 S.à r.l.	37678	Tell Group S.A.	37670
NREP NSF II Holding 2 S.à r.l.	37678	Terra Verde S.à r.l.	37670
		UCXA Management S.A.	37671

Impasoles Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.217.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Essilor Optica International Holdings, S.L., a private limited company, (“sociedad limitada unipersonal”) incorporated under the laws of Spain, with registered office at S/N, Calle Labastida, E-28034, Madrid, Spain, registered with the Chamber of Commerce of Madrid (“Registro Mercantil de Madrid”) under volume 29.676, sheet 183, page M-533997 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney after having been signed “ne varietur” by the attorney and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Impasoles Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), with registered office at L-2453, Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under number 171217 (hereinafter referred to as the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Kessler, then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 28, 2012, published in the Mémorial C number 2440 of October 1, 2012

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3.- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- The Sole Shareholder acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- The Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- The Sole Shareholder presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the attorney and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- The Sole Shareholder further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9.- The Sole Shareholder decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- The Sole Shareholder in the third extraordinary general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453, Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 1,100.-

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Essilor Optica International Holdings, S.L., une société à responsabilité limitée ("sociedad limitada unipersonal") de droit espagnol, dont le siège social se situe à S/N, Calle Labastida, E-28034, Madrid, Espagne, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Madrid ("Registro Mercantil de Madrid") sous le numéro 29.676, feuille 183, page M-533997, ("l'Associé Unique")

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Impasoles Investments S.à r.l.", société à responsabilité limitée avec siège social à L-2453, Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171217, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Kessler, alors résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en date du 28 Août 2012, publié au Mémorial C numéro 2440 du 1^{er} October 2012.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

3.- L'Associé Unique est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- L'Associé Unique agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Associé Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Associé Unique en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Associé Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- L'Associé Unique, constitué en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453, Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.100,- EUR

Constatacion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016001214/115.

(150240823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Interstock Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.232.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Alberto LABARQUILLA BASABE, with professional address at 80-6 DR, Paseo de Berabera, Donastia, San Sebastian (Spain), owner of 2,042 shares of the company Interstock Investments S.à r.l., representing 16.34% of the shares of the company;

Mr. Diego LABARQUILLA BASABE, with professional address at 1-2b, Paseo Duque de Baena, Donastia, San Sebastian (Spain), owner of 6,374 shares of the company Interstock Investments S.à r.l., representing 50.99% of the shares of the company;

Mrs. Irene LABARQUILLA BASABE, with professional address at 80-6 IZ, Paseo de Berabera, Donastia, San Sebastian (Spain), owner of 2,042 shares of the company Interstock Investments S.à r.l., representing 16.34% of the shares of the company, and

Mrs. Laura LABARQUILLA BASABE, with professional address at 1 BJ, Calle Enrique Marco Dorta, Santa Cruz de Tenerife (Spain), owner of 2,042 shares of the company Interstock Investments S.à r.l., representing 16.34% of the shares of the company

(the "Shareholders"),

All here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, virtue of proxies delivered to him.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities;

The Shareholders, acting as foresaid, representing the whole corporate capital of the Luxembourg société à responsabilité limitée INTERSTOCK INVESTMENTS S.À R.L., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167232, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (the "Company") and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated December 29, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 954 of April 13, 2012.

The Shareholders represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (R.C.S. Luxembourg) under number B153141, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and having a share capital of EUR 12,500.-, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mr. Alberto LABARQUILLA BASABE, résidant au 80-6 DR, Paseo de Berabera, Donastia, San Sebastian (Espagne), détenant 2,042 parts de la société Interstock Investments S.à r.l., représentant 16.34% du capital de la société;

Mr. Diego LABARQUILLA BASABE, résidant au 1-2b, Paseo Duque de Baena, Donastia, San Sebastian (Espagne), détenant 6,374 parts de la société Interstock Investments S.à r.l., représentant 50.99% du capital de la société;

Mrs. Irene LABARQUILLA BASABE, résidant au 80-6 IZ, Paseo de Berabera, Donastia, San Sebastian (Espagne), détenant 2,042 parts de la société Interstock Investments S.à r.l., représentant 16.34% du capital de la société, et

Mrs. Laura LABARQUILLA BASABE, résidant au 1 BJ, Calle Enrique Marco Dorta, Santa Cruz de Tenerife (Espagne), détenant 2,042 parts de la société Interstock Investments S.à r.l., représentant 16.34% du capital de la société
(les "Associés")

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations lui délivrées.

lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement;

Lesquels Associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée INTERSTOCK INVESTMENTS S.À R.L., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167232, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 954 du 13 avril 2012.

Lesquels Associés, représentés comme ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme liquidateur I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B153141, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et dont le capital social s'élève à EUR 12,500.-, (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016001218/114.

(150240812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Stonecreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.655.762,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December, before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sanjel Corporation, a limited company duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, with registered office at Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 1N8, Canada, registered with the Corporate Registry of the Province of Alberta, Canada, under corporate access number 202536504 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Sole Shareholder requests the notary to record that:

- the Sole Shareholder holds all the two hundred forty-six thousand three hundred fifty-eight (246,358) ordinary shares of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Ordinary Shares), seventeen million four hundred forty-three thousand eight hundred (17,443,800) class A mandatory redeemable preferred shares of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class A MRPS), three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class B MRPS) and one million five thousand six hundred and four (1,005,604) class C mandatory redeemable preferred shares of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class C MRPS) in Stonecreek Capital International Ltd., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 162.605, having a share capital of twenty-two million six hundred fifty-five thousand seven hundred sixty-two United States Dollars (USD 22,655,762.-) (the Company);

- the Company was incorporated on June 28, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2416 of October 8, 2011;

- the share capital of the Company is set at twenty-two million six hundred fifty-five thousand seven hundred sixty-two United States Dollars (USD 22,655,762.-), represented by two hundred forty-six thousand three hundred fifty-eight (246,358) Ordinary Shares, seventeen million four hundred forty-three thousand eight hundred (17,443,800) Class A MRPS, three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) Class B MRPS and one million five thousand six hundred and four (1,005,604) Class C MRPS having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that (i) the activities of the Company have ceased, (ii) the known liabilities of the Company have been settled, assigned or fully provided for, (iii) the Sole Shareholder is vested

with all the assets of the Company and expressly declares that it will take over and assume all expenses and outstanding liabilities of the Company (if any) in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company on the date hereof;

- the Sole Shareholder expressly agrees with the closing balance sheet as of December 22nd, 2015;
- the Sole Shareholder grants discharge (quitus) to the managers of the Company for the proper performance of their mandates from the date of their appointments until the date hereof;
- the Ordinary Shares, the Class A MRPS, the Class B MRPS and the Class C MRPS issued by the Company shall be cancelled;
- consequently the Company be and is hereby liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date hereof at the following address: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this deed.

The notary who understands and speaks English declares that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by [his/her] surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, sign the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,

par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sanjel Corporation, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, inscrite au Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada, sous le matricule 202536504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandataire de l'Associé Unique requiert le notaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les deux cent quarante-six mille trois cent cinquante-huit (246.358) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), dix-sept millions quatre cent quarante-trois mille huit cents (17.443.800) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (les MRPS de Classe A), trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (les MRPS de Classe B) et un million cinq mille six cent quatre (1.005.604) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (les MRPS de Classe C) de Stonecreek Capital International Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 162.605, ayant un capital social de vingt-deux millions six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-deux dollars des Etats-Unis (USD 22.655.762,-) (la Société);

- la Société a été constituée le 28 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2416 du 8 octobre 2011;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-deux millions six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-deux dollars des Etats-Unis (USD 22.655.762,-), représenté par deux cent quarante-six mille trois cent cinquante-huit (246.358) Parts Sociales Ordinaires, dix-sept millions quatre cent quarante-trois mille huit cents (17.443.800) MRPS de Classe A, trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) MRPS de Classe B et un million cinq mille six cent quatre (1.005.604) MRPS de Classe C ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) les activités de la Société ont cessé, (ii) le passif connu de la Société a été payé, cédé ou provisionné, (iii) l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage

expressément à prendre à sa charge toutes les dépenses et tout le passif de la Société (le cas échéant), en particulier le passif caché ou connu mais impayé et inconnu de la Société à ce jour;

- l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 22 décembre 2015;
- l'Associé Unique donne décharge (quitus) aux gérants de la Société pour la bonne exécution de leurs mandats à compter de la date de leurs nominations jusqu'à la date des présentes;
- les Parts Sociales Ordinaires, les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B et les MRPS de Classe C émises par la Société sont annulées;
- la liquidation de la Société est en conséquence à considérer comme faite et clôturée; et
- les documents et livres de la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date des présentes à l'adresse suivante: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire signe avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002361/123.

(160000728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Specter Silver Ltd, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 202.784.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December.

Before us Maître Henri BECK, Notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Specter Solutions Ltd", a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, and its effective place of management and central administration at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of "Specter Silver Ltd", a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register and no petition or other similar proceeding has been filed for voluntary or involuntary dissolution, liquidation or bankruptcy of the Company or suspension of payments by the Company, as it is evidenced by the certificate of good standing issued by the Trade and Companies Register of the Cayman Islands dated October 28th, 2015, that has been submitted to the undersigned notary.

IV. In accordance with the written resolutions of the board of directors made on December 15th, 2015, copy of which shall remain annexed hereto, the place of effective management and central administration of the Company were transferred from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg.

V. The sole shareholder supports as far as necessary, the decision of the board of directors of the Company dated December 15th, 2015, to continue the Company as a company incorporated under the laws of Luxembourg, by transferring its place of effective management and central administration to Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg nationality, in addition to the Cayman nationality, without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Company to ensure that the transfer is performed in due form.

Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity, as it is evidenced by a legal opinion issued on December 15, 2015, by Maples.

VI. The sole shareholder resolved that the Company adopts the corporate form of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”).

VII. As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolved to amend and entirely restate the articles of association of the Company, so as to conform them to Luxembourg law.

These shall henceforth have the following wording:

**“AMENDED AND RESTATED
ARTICLES OF ASSOCIATION
OF SPECTER SILVER LTD.**

1 The name of the Company is Specter Silver Ltd.

2 The Registered Office of the Company shall be at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, or at such other place within the Cayman Islands as the Directors may decide.

3 The Company's effective place of management and control are established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4 The objects for which the Company is established are unrestricted and the Company shall have full power and authority to carry out any object not prohibited by the laws of the Cayman Islands.

5 The liability of each Member is limited to the amount, if any, unpaid on such Member's shares.

6 The share capital of the Company is twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares of a par value of one US Dollar 3 (USD 1.00) each.

7 The Company has power to register by way of continuation as a body corporate limited by shares under the laws of any jurisdiction outside the Cayman Islands and to be deregistered in the Cayman Islands.

8 Capitalised terms that are not defined in this Memorandum of Association bear the respective meanings given to them in the Articles of Association of the Company.

1. Interpretation.

1.1 In the Articles Table A in the First Schedule to the Statute does not apply and, unless there is something in the subject or context inconsistent therewith:

"1915 Law"	Means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
"Applicable Law"	means the 1915 Law and the Statute.
"Articles"	means these articles of association of the Company.
"Auditor"	means the person for the time being performing the duties of auditor of the Company (if any).
"Category A Director"	has the meaning ascribed to such term in Article 25.2.
"Category B Director"	has the meaning ascribed to such term in Article 25.2.
"Consolidation"	means the combination of two or more Constituent Companies into a Consolidated Company and the vesting of the undertaking, property and liabilities of such companies in the Consolidated Company.
"Consolidated Company"	means the new company that results from the Consolidation of two or more Constituent Companies.
"Constituent Company"	means a company that is participating in a Merger or Consolidation with one or more other companies.
"Directors"	means the directors for the time being of the Company and may include Category A Directors and Category B Directors.
"Dividend"	means any dividend (whether interim or final) resolved to be paid on Shares pursuant to the Articles.
"Electronic Record"	means a record processed and maintained by electronic means.
"Electronic Transactions Law"	means the Electronic Transactions Law (2003 Revision) of the Cayman Islands.

"Member"	means any person who has agreed to become and is, a member of the Company, and whose name is entered in the Register of Members of the Company.
"Memorandum"	means the memorandum of association of the Company.
"Ordinary Resolution"	means a resolution passed by Members representing more than half of the issued voting share capital of the Company as, being entitled to do so, vote in person or, where proxies are allowed, by proxy at a general meeting, and includes a unanimous written resolution. In computing the majority when a poll is demanded regard shall be had to the number of votes to which each Member is entitled by the Articles.
"Merger"	means the merging of two or more constituent companies and the vesting of their undertaking, property and liabilities in one of such companies as the Surviving Company.
"Register of Members"	means the register of Members maintained in accordance with Applicable Law and includes (except where otherwise stated) any branch or duplicate register of Members.
"Registered Office"	means the registered office for the time being of the Company.
"Seal"	means the common seal of the Company and includes every duplicate seal.
"Share"	means a share in the Company of one US Dollar (USD 1.-) par value.
"Special Resolution"	means a resolution passed by a majority of Members representing at least three-quarters of the issued voting share capital of the Company as, being entitled to do so, vote in person or, where proxies are allowed, by proxy at a general meeting of which notice specifying the intention to propose the resolution as a special resolution has been duly given, and includes a unanimous written resolution.
"Statute"	means the Companies Law (2013 Revision) of the Cayman Islands.
"Subscriber"	means the subscriber to the Memorandum and founding Member of the Company.
"Surviving Company"	means the sole remaining Constituent Company into which one or more other Constituent Companies are merged.
"Treasury Share"	means a Share held in the name of the Company as a treasury share in accordance with Applicable Law.

1.2 In the Articles:

- (a) words importing the singular number include the plural number and vice versa;
- (b) words importing the masculine gender include the feminine gender;
- (c) words importing persons include corporations as well as any other legal or natural person;
- (d) "written" and "in writing" include all modes of representing or reproducing words in visible form, including in the form of an Electronic Record;
- (e) "shall" shall be construed as imperative and "may" shall be construed as permissive;
- (f) references to provisions of any law or regulation shall be construed as references to those provisions as amended, modified, re-enacted or replaced;
- (g) any phrase introduced by the terms "including", "include", "in particular" or any similar expression shall be construed as illustrative and shall not limit the sense of the words preceding those terms;
- (h) the term "and/or" is used herein to mean both "and" as well as "or." The use of "and/or" in certain contexts in no respects qualifies or modifies the use of the terms "and" or "or" in others. The term "or" shall not be interpreted to be exclusive and the term "and" shall not be interpreted to require the conjunctive (in each case, unless the context otherwise requires);
- (i) headings are inserted for reference only and shall be ignored in construing the Articles;
- (j) any requirements as to delivery under the Articles include delivery in the form of an Electronic Record;
- (k) any requirements as to execution or signature under the Articles including the execution of the Articles themselves can be satisfied in the form of an electronic signature as defined under applicable law, including the Electronic Transactions Law;
- (l) sections 8 and 19(3) of the Electronic Transactions Law shall not apply;
- (m) the term "clear days" in relation to the period of a notice means that period excluding the day when the notice is received or deemed to be received and the day for which it is given or on which it is to take effect; and
- (n) the term "holder" in relation to a Share means a person whose name is entered in the Register of Members as the holder of such Share.

2. Commencement of Business.

2.1 The business of the Company may be commenced as soon after incorporation of the Company as the Directors shall see fit.

2.2 The Directors may pay, out of the capital or any other monies of the Company, all expenses incurred in or about the formation and establishment of the Company, including the expenses of registration.

3. Applicable Law. The Company shall be governed (i) by the laws of the Cayman Islands applicable to companies incorporated in and having their registered office in the Cayman Islands and (ii) by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended) with regard to the effective place of management and control of the Company.

4. Duration. The Company shall be established for an unlimited duration.

5. Issue of Shares.

5.1 Subject to the provisions, if any, in the Memorandum and without prejudice to any rights attached to any existing Shares, the Members may allot, issue, grant options over or otherwise dispose of Shares with or without preferred, deferred or other rights or restrictions, whether in regard to Dividend or other distribution, voting, return of capital or otherwise and to such persons, at such times and on such other terms as they think proper, and may also (subject to the Statute and the Articles) vary such rights.

5.2 The Company shall not issue Shares to bearer.

5.3 Shares shall only be issued as fully paid-up.

6. Register of Members.

6.1 The Company shall maintain or cause to be maintained the Register of Members in accordance with Applicable Law.

6.2 The Directors may determine that the Company shall maintain one or more branch registers of Members in accordance with the Statute. For the purposes of the laws of the Cayman Islands, the Directors may also determine which register of Members shall constitute the principal register and which shall constitute the branch register or registers, and to vary such determination from time to time.

6.3 For the purpose of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the principal register of Members shall at all times be kept at the place of effective management and central administration of the Company.

7. Fixing Record Date.

7.1 For the purpose of determining Members entitled to notice of, or to vote at any meeting of Members or any adjournment thereof, or Members entitled to receive payment of any Dividend or other distribution, or in order to make a determination of Members for any other purpose, the Directors may fix in advance or arrears a date as the record date for any such determination of Members entitled to notice of, or to vote at any meeting of the Members or any adjournment thereof, or for the purpose of determining the Members entitled to receive payment of any Dividend or other distribution, or in order to make a determination of Members for any other purpose.

7.2 If no record date is fixed for the determination of Members entitled to notice of, or to vote at, a meeting of Members or Members entitled to receive payment of a Dividend or other distribution, the date on which notice of the meeting is sent or the date on which the resolution of the Directors resolving to pay such Dividend or other distribution is passed, as the case may be, shall be the record date for such determination of Members. When a determination of Members entitled to vote at any meeting of Members has been made as provided in this Article, such determination shall apply to any adjournment thereof.

8. Certificates for Shares.

8.1 A Member shall only be entitled to a share certificate if the Directors resolve that share certificates shall be issued. Share certificates representing Shares, if any, shall be in such form as the Directors may determine. Share certificates shall be signed by one or more Directors or other person authorised by the Directors. The Directors may authorise certificates to be issued with the authorised signature(s) affixed by mechanical process. All certificates for Shares shall be consecutively numbered or otherwise identified and shall specify the Shares to which they relate. All certificates surrendered to the Company for transfer shall be cancelled and subject to the Articles no new certificate shall be issued until the former certificate representing a like number of relevant Shares shall have been surrendered and cancelled.

8.2 The Company shall not be bound to issue more than one certificate for Shares held jointly by more than one person and delivery of a certificate to one joint holder shall be a sufficient delivery to all of them.

8.3 If a share certificate is defaced, worn out, lost or destroyed, it may be renewed on such terms (if any) as to evidence and indemnity and on the payment of such expenses reasonably incurred by the Company in investigating evidence, as the Directors may prescribe, and (in the case of defacement or wearing out) upon delivery of the old certificate.

8.4 Every share certificate sent in accordance with the Articles will be sent at the risk of the Member or other person entitled to the certificate. The Company will not be responsible for any share certificate lost or delayed in the course of delivery.

9. Transfer of Shares.

9.1 Shares are freely transferable between Members.

9.2 Shares are transferable to non-Members only with the consent of the Members acting by Special Resolution.

9.3 The instrument of transfer of any Share shall be in writing and shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferee and shall be notified to, or accepted by, the Company. The transferor shall be deemed to remain the holder of a Share until the name of the transferee is entered in the Register of Members.

10. Redemption, Repurchase and Surrender of Shares.

10.1 Subject to the provisions of Applicable Law, the Company may issue Shares that are to be redeemed or are liable to be redeemed at the option of the Member or the Company, subject to the approval of Members by Special Resolution.

10.2 Subject to the provisions of Applicable Law, the Company may purchase its own Shares (including any redeemable Shares) in such manner and on such other terms as the Directors may agree with the relevant Member.

10.3 The Company may make a payment in respect of the redemption or purchase of its own Shares in any manner permitted by Applicable Law, including out of capital.

10.4 The Directors may accept the surrender for no consideration of any fully paid Share.

11. Treasury Shares.

11.1 The Directors may, prior to the purchase, redemption or surrender of any Share, determine that such Share shall be held as a Treasury Share.

11.2 The Directors may determine to cancel a Treasury Share or transfer a Treasury Share subject to and in accordance with the provisions of Articles 5.1 and 9.

12. Variation of Rights of Shares.

12.1 If at any time the share capital of the Company is divided into different classes of Shares, all or any of the rights attached to any class may not be varied without (i) a Special Resolution and (ii) either the consent in writing of all holders of the issued Shares of that class, or the sanction of a resolution passed by a majority of holders representing not less than three quarters of the issued Shares of that class at a separate meeting of the holders of the Shares of that class. To any such meeting all the provisions of the Articles relating to general meetings shall apply mutatis mutandis.

12.2 For the purposes of a separate class meeting, the Directors may treat two or more or all the classes of Shares as forming one class of Shares if the Directors consider that such class of Shares would be affected in the same way by the proposals under consideration, but in any other case shall treat them as separate classes of Shares.

12.3 The rights conferred upon the holders of the Shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the Shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further Shares ranking *pari passu* therewith.

13. Commission on Sale of Shares. The Company may, in so far as Applicable Law permits, pay a commission in cash to any person in consideration of his subscribing or agreeing to subscribe (whether absolutely or conditionally) or procuring or agreeing to procure subscriptions (whether absolutely or conditionally) for any Shares. The Company may also on any issue of Shares pay such brokerage as may be lawful.

14. Non Recognition of Trusts. The Company shall not be bound by or compelled to recognise in any way (even when notified) any equitable, contingent, future or partial interest in any Share, or (except only as is otherwise provided by the Articles or Applicable Law) any other rights in respect of any Share other than an absolute right to the entirety thereof in the holder.

15. Transmission of Shares.

15.1 If a Member dies, his rightful heirs, surviving spouse or other legal heirs shall be the only persons recognised by the Company as having any title to his Shares and shall be admitted as Members of the Company. The estate of a deceased Member is not thereby released from any liability in respect of any Share, for which he was the holder. Any other person becoming entitled to a Share in consequence of the death of a Member shall not be admitted as a Member of the Company unless Members holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer.

15.2 Any person becoming entitled to a Share in consequence of the death or bankruptcy or liquidation or dissolution of a Member (or in any other way than by transfer) may, upon such evidence being produced as may be required by the Directors, elect, by a notice in writing sent by him to the Company, to become the holder of such Share or to have some person nominated by him registered as the holder of such Share. If he elects to have another person registered as the holder of such Share he shall sign an instrument of transfer of that Share to that person, which transfer must be approved in accordance with Article 9 of the Articles.

15.3 A person becoming entitled to a Share by reason of the death or bankruptcy or liquidation or dissolution of a Member (or in any other case than by transfer) shall be entitled to the same Dividends, other distributions and other advantages to which he would be entitled if he were the holder of such Share. However, he shall not, before becoming a Member in respect of a Share, be entitled in respect of it to exercise any right conferred by membership in relation to general meetings of the Company and the Directors may at any time give notice requiring any such person to elect either to be registered himself or to have some person nominated by him be registered as the holder of the Share. If the notice is not complied with within ninety days of being received or deemed to be received (as determined pursuant to the Articles) the Directors may thereafter withhold payment of all Dividends, other distributions, bonuses or other monies payable in respect of the Share until the requirements of the notice have been complied with.

16. Amendments of Memorandum and Articles of Association and Alteration of Capital.

16.1 Subject, where relevant, to Applicable Law, the Company may by Special Resolution:

- (a) increase its share capital by such sum as the Special Resolution shall prescribe and with such rights, priorities and privileges annexed thereto, as the Company in general meeting may determine;
- (b) consolidate and divide all or any of its share capital into Shares of larger amount than its existing Shares;
- (c) by subdivision of its existing Shares or any of them divide the whole or any part of its share capital into Shares of smaller amount than is fixed by the Memorandum or into Shares without par value;
- (d) cancel any Shares that at the date of the passing of the Special Resolution have not been taken or agreed to be taken by any person and diminish the amount of its share capital by the amount of the Shares so cancelled;
- (e) change its name;
- (f) alter or add to the Articles;
- (g) alter or add to the Memorandum with respect to any objects, powers or other matters specified therein; and
- (h) reduce its share capital or any capital redemption reserve fund.

16.2 All new Shares created in accordance with the provisions of the preceding Article shall be subject to the same provisions of the Articles with reference to the payment of calls, liens, transfer, transmission, forfeiture and otherwise as the Shares in the original share capital.

17. Offices and Places of Business. Subject to the provisions of Applicable Law, the Company may by resolution of the Directors change the location of its Registered Office. The Company may, in addition to its Registered Office, maintain such other offices or places of business as the Directors determine.

18. General Meetings.

18.1 All general meetings other than annual general meetings shall be called extraordinary general meetings.

18.2 The Company may, but shall not (unless required by Applicable Law) be obliged to, in each year hold a general meeting as its annual general meeting, and shall specify the meeting as such in the notices calling it. Any annual general meeting shall be held at such time and place as the Directors shall appoint and if no other time and place is prescribed by them, it shall be held at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (or such other place of business in the Grand Duchy of Luxembourg as the Directors may determine) on the first Wednesday in May of each year at ten o'clock in the morning. At these meetings the report of the Directors (if any) shall be presented.

18.3 The Directors may call general meetings, and they shall on a Members' requisition forthwith proceed to convene an extraordinary general meeting of the Company.

18.4 A Members' requisition is a requisition of Members holding at the date of deposit of the requisition not less than ten per cent. in par value of the issued Shares which as at that date carry the right to vote at general meetings of the Company.

18.5 The Members' requisition must state the objects of the meeting and must be signed by the requisitionists and deposited at the Registered Office or the place of effective management and central administration in Luxembourg, and may consist of several documents in like form each signed by one or more requisitionists.

18.6 If there are no Directors as at the date of the deposit of the Members' requisition or if the Directors do not within twenty-one days from the date of the deposit of the Members' requisition duly proceed to convene a general meeting to be held within a further twenty-one days, the requisitionists, or any of them representing more than one-half of the total issued voting share capital of the Company, may themselves convene a general meeting, but any meeting so convened shall be held no later than the day which falls three months after the expiration of the said twenty-one day period.

18.7 A general meeting convened as aforesaid by requisitionists shall be convened in the same manner as nearly as possible as that in which general meetings are to be convened by Directors.

19. Notice of General Meetings.

19.1 At least five clear days' notice shall be given of any general meeting. Every notice shall specify the place, the day and the hour of the meeting and the general nature of the business to be conducted at the general meeting and shall be given in the manner hereinafter mentioned or in such other manner if any as may be prescribed by the Company, provided that a general meeting of the Company shall, whether or not the notice specified in this Article has been given and whether or not the provisions of the Articles regarding general meetings have been complied with, be deemed to have been duly convened if it is so agreed by all of the Members entitled to attend and vote at general meetings.

19.2 The accidental omission to give notice of a general meeting to, or the non receipt of notice of a general meeting by, any person entitled to receive such notice shall not invalidate the proceedings of that general meeting.

20. Proceedings at General Meetings.

20.1 No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present. Two Members being individuals present in person or by proxy or if a corporation or other non-natural person by its duly authorised representative or proxy shall be a quorum unless the Company has only one Member entitled to vote at such general meeting in which case the quorum shall be that one Member present in person or by proxy or (in the case of a corporation or other non-natural person) by its duly authorised representative or proxy.

20.2 A person may participate at a general meeting by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other. Participation by a person in a general meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting.

20.3 A resolution (including a Special Resolution) in writing (in one or more counterparts) signed by or on behalf of all of the Members for the time being entitled to receive notice of and to attend and vote at general meetings (or, being corporations or other non-natural persons, signed by their duly authorised representatives) shall be as valid and effective as if the resolution had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held.

20.4 If a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting to commence or if during such a meeting a quorum ceases to be present, the meeting, if convened upon a Members' requisition, shall be dissolved and in any other case it shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and/or place or to such other day, time and/or place as the Directors may determine, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting to commence, the Members present shall be a quorum.

20.5 The Directors may, at any time prior to the time appointed for the meeting to commence, appoint any person to act as chairman of a general meeting of the Company or, if the Directors do not make any such appointment, the chairman, if any, of the board of Directors shall preside as chairman at such general meeting. If there is no such chairman, or if he shall not be present within fifteen minutes after the time appointed for the meeting to commence, or is unwilling to act, the Directors present shall elect one of their number to be chairman of the meeting.

20.6 If no Director is willing to act as chairman or if no Director is present within fifteen minutes after the time appointed for the meeting to commence, the Members present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

20.7 The chairman may, with the consent of a meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting) adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

20.8 When a general meeting is adjourned for thirty days or more, notice of the adjourned meeting shall be given as in the case of an original meeting. Otherwise it shall not be necessary to give any such notice of an adjourned meeting.

20.9 A resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands unless before, or on the declaration of the result of, the show of hands, the chairman demands a poll, or any other Member or Members collectively present in person or by proxy (or in the case of a corporation or other non-natural person, by its duly authorised representative or proxy) and holding at least ten per cent. in par value of the Shares giving a right to attend and vote at the meeting demand a poll.

20.10 Unless a poll is duly demanded and the demand is not withdrawn a declaration by the chairman that a resolution has been carried or carried unanimously, or by a particular majority, or lost or not carried by a particular majority, an entry to that effect in the minutes of the proceedings of the meeting shall be conclusive evidence of that fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against such resolution.

20.11 The demand for a poll may be withdrawn.

20.12 Except on a poll demanded on the election of a chairman or on a question of adjournment, a poll shall be taken as the chairman directs, and the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the general meeting at which the poll was demanded.

20.13 A poll demanded on the election of a chairman or on a question of adjournment shall be taken forthwith. A poll demanded on any other question shall be taken at such date, time and place as the chairman of the general meeting directs, and any business other than that upon which a poll has been demanded or is contingent thereon may proceed pending the taking of the poll.

20.14 In the case of an equality of votes, whether on a show of hands or on a poll, the chairman shall be entitled to a second or casting vote but only if such chairman was chosen by the Members.

21. Votes of Members.

21.1 On a show of hands every Member who (being an individual) is present in person or by proxy or, if a corporation or other non-natural person is present by its duly authorised representative or by proxy, shall have one vote and on a poll every Member present in any such manner shall have one vote for every Share of which he is the holder. Subject to Article 16, no resolution shall be validly passed at a general meeting unless it has been passed by Members representing more than half of the issued voting share capital of the Company, except for the registration of the Company outside of the Cayman Islands which shall be adopted by unanimous resolution of the Members.

21.2 A Member of unsound mind, or in respect of whom an order has been made by any court, having jurisdiction in lunacy, may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his committee, receiver, curator bonis, or other person on such Member's behalf appointed by that court, and any such committee, receiver, curator bonis or other person may vote by proxy.

21.3 No person shall be entitled to vote at any general meeting unless he is registered as a Member on the record date for such meeting.

21.4 No objection shall be raised as to the qualification of any voter except at the general meeting or adjourned general meeting at which the vote objected to is given or tendered and every vote not disallowed at the meeting shall be valid. Any

objection made in due time in accordance with this Article shall be referred to the chairman whose decision shall be final and conclusive.

21.5 On a poll or on a show of hands votes may be cast either personally or by proxy (or in the case of a corporation or other non-natural person by its duly authorised representative or proxy). A Member may appoint more than one proxy or the same proxy under one or more instruments to attend and vote at a meeting. Where a Member appoints more than one proxy the instrument of proxy shall state which proxy is entitled to vote on a show of hands and shall specify the number of Shares in respect of which each proxy is entitled to exercise the related votes.

21.6 On a poll, a Member holding more than one Share need not cast the votes in respect of his Shares in the same way on any resolution and therefore may vote a Share or some or all such Shares either for or against a resolution and/or abstain from voting a Share or some or all of the Shares and, subject to the terms of the instrument appointing him, a proxy appointed under one or more instruments may vote a Share or some or all of the Shares in respect of which he is appointed either for or against a resolution and/or abstain from voting a Share or some or all of the Shares in respect of which he is appointed.

22. Proxies.

22.1 The instrument appointing a proxy shall be in writing and shall be executed under the hand of the appointor or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointor is a corporation or other non natural person, under the hand of its duly authorised representative. A proxy need not be a Member.

22.2 The Directors may, in the notice convening any meeting or adjourned meeting, or in an instrument of proxy sent out by the Company, specify the manner by which the instrument appointing a proxy shall be deposited and the place and the time (being not later than the time appointed for the commencement of the meeting or adjourned meeting to which the proxy relates) at which the instrument appointing a proxy shall be deposited. In the absence of any such direction from the Directors in the notice convening any meeting or adjourned meeting or in an instrument of proxy sent out by the Company, the instrument appointing a proxy shall be deposited physically at the Registered Office or the place of effective management and central administration in Luxembourg not less than 48 hours before the time appointed for the meeting or adjourned meeting to commence at which the person named in the instrument proposes to vote.

22.3 The Members may in any event at their discretion declare that an instrument of proxy shall be deemed to have been duly deposited.

22.4 The instrument appointing a proxy may be in any usual or common form (or such other form as the Directors may approve) and may be expressed to be for a particular meeting or any adjournment thereof or generally until revoked. An instrument appointing a proxy shall be deemed to include the power to demand or join or concur in demanding a poll.

22.5 Votes given in accordance with the terms of an instrument of proxy shall be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal or revocation of the proxy or of the authority under which the proxy was executed, or the transfer of the Share in respect of which the proxy is given unless notice in writing of such death, insanity, revocation or transfer was received by the Company at the Registered Office before the commencement of the general meeting, or adjourned meeting at which it is sought to use the proxy.

23. Corporate Members. Any corporation or other non-natural person which is a Member may in accordance with its constitutional documents, or in the absence of such provision by resolution of its directors or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Members, and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as the corporation could exercise if it were an individual Member.

24. Shares that May Not be Voted. Shares in the Company that are beneficially owned by the Company shall not be voted, directly or indirectly, at any meeting and shall not be counted in determining the total number of outstanding Shares at any given time.

25. Directors (Gérants).

25.1 There shall be a board of Directors (conseil de gérance) consisting of not less than one person (exclusive of alternate Directors) provided however that the Company may by Special Resolution increase or reduce the limits in the number of Directors. The first Directors of the Company shall be determined in writing by, or appointed by a resolution of, the Subscriber.

25.2 The board of Directors may be split into two categories of Directors, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors".

26. Powers of Directors.

26.1 Subject to the provisions of Applicable Law, the Memorandum and the Articles, the business of the Company shall be managed by the Directors who may exercise all the powers of the Company in accordance with its corporate objects. No alteration of the Memorandum or Articles and no such direction shall invalidate any prior act of the Directors which would have been valid if that alteration had not been made or that direction had not been given. A duly convened meeting of Directors at which a quorum is present may exercise all powers exercisable by the Directors.

26.2 All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable or transferable instruments and all receipts for monies paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed as the case may be in such manner as the Directors shall determine by resolution.

26.3 To the extent permitted by Applicable Law, the Directors may exercise all the powers of the Company to borrow money and to mortgage or charge its undertaking, property and assets (present and future) and uncalled capital or any part thereof and to issue debentures, debenture stock, mortgages, bonds and other such securities whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party.

26.4 Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its sole Director, for so long as the Company has one Director, and, for so long as the Company has more than one Director, by the signature of any two Directors. For so long as the Company has one or more Category A Directors and one or more Category B Directors, the Company shall be bound by the signature of one Category A Director and one Category B Director.

27. Appointment and Removal of Directors.

27.1 The Company may by Ordinary Resolution appoint any person to be a Director or may by Ordinary Resolution remove any Director.

27.2 The Directors may appoint any person to be a Director to fill a vacancy, in which case the appointment of such person shall be confirmed at the next general meeting of Members, without prejudice to the right of the Members to not confirm the appointment and appoint another Director instead.

28. Vacation of Office of Director. The office of a Director shall be vacated if:

- (a) the Director gives notice in writing to the Company that he resigns the office of Director; or
- (b) the Director absents himself (for the avoidance of doubt, without being represented by an alternate Director appointed by him) from three consecutive meetings of the board of Directors without special leave of absence from the Directors, and the Directors pass a resolution that he has by reason of such absence vacated office; or
- (c) the Director dies, becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or
- (d) the Director is found to be or becomes of unsound mind.

29. Proceedings of Directors.

29.1 The quorum for the transaction of the business of the Directors may be fixed by the Directors, and unless so fixed shall be two if there are two or more Directors, and shall be one if there is only one Director. A person who holds office as an alternate Director shall, if his appointor is not present, be counted in the quorum. A Director who also acts as an alternate Director shall, if his appointor is not present, count twice towards the quorum.

29.2 Subject to the provisions of the Articles, the Directors may regulate their proceedings as they think fit. Questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes. In the case of an equality of votes, the chairman shall have a second or casting vote. A Director who is also an alternate Director shall be entitled in the absence of his appointor to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote.

29.3 A person may participate in a meeting of the Directors or any committee of Directors by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a person in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Directors the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is located at the start of the meeting.

29.4 A resolution in writing (in one or more counterparts) signed by all the Directors or all the members of a committee of the Directors (an alternate Director being entitled to sign such a resolution on behalf of his appointor and if such alternate Director is also a Director, being entitled to sign such resolution both on behalf of his appointor and in his capacity as a Director) shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Directors, or committee of Directors as the case may be, duly convened and held.

29.5 A Director or alternate Director may, or other officer of the Company on the direction of a Director or alternate Director shall, call a meeting of the Directors by at least two days' notice in writing to every Director and alternate Director which notice shall set forth the general nature of the business to be considered unless notice is waived by all the Directors (or their alternates) either at, before or after the meeting is held. To any such notice of a meeting of the Directors all the provisions of the Articles relating to the giving of notices by the Company to the Members shall apply mutatis mutandis.

29.6 The continuing Directors (or a sole continuing Director, as the case may be) may act notwithstanding any vacancy in their body, but if and so long as their number is reduced below the number fixed by or pursuant to the Articles as the necessary quorum of Directors the continuing Directors or Director may act for the purpose of summoning a general meeting of the Company, but for no other purpose.

29.7 The Directors may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for the meeting to commence, the Directors present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

29.8 All acts done by any meeting of the Directors or of a committee of the Directors (including any person acting as an alternate Director) shall, notwithstanding that it is afterwards discovered that there was some defect in the appointment of any Director or alternate Director, and/or that they or any of them were disqualified, and/or had vacated their office and/or were not entitled to vote, be as valid as if every such person had been duly appointed and/or not disqualified to be a Director or alternate Director and/or had not vacated their office and/or had been entitled to vote, as the case may be.

29.9 In exercising their powers under these Articles, the Directors shall at all times have regard to the provisions of any shareholders' agreement entered into among the Members and/or other direct or indirect stakeholders, shareholders or affiliates of the Company (as the same may be amended from time to time) insofar as the same may apply to the Company.

30. Presumption of Assent. A Director or alternate Director who is present at a meeting of the board of Directors at which action on any Company matter is taken shall be presumed to have assented to the action taken unless his dissent shall be entered in the minutes of the meeting or unless he shall file his written dissent from such action with the person acting as the chairman or secretary of the meeting before the adjournment thereof or shall forward such dissent by registered post to such person immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a Director or alternate Director who voted in favour of such action.

31. Directors' Interests.

31.1 A Director or alternate Director may hold any other office or place of profit under the Company (other than the office of Auditor) in conjunction with his office of Director for such period and on such terms as to remuneration and otherwise as the Members, or Directors, as the case may be, may determine.

31.2 A Director or alternate Director may act by himself or by, through or on behalf of his firm in a professional capacity for the Company and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Director or alternate Director.

31.3 A Director or alternate Director may be or become a director or other officer of or otherwise interested in any company promoted by the Company or in which the Company may be interested as a shareholder, a contracting party or otherwise, and no such Director or alternate Director shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a director or officer of, or from his interest in, such other company.

31.4 No person shall be disqualified from the office of Director or alternate Director or prevented by such office from contracting with the Company, either as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract or any contract or transaction entered into by or on behalf of the Company in which any Director or alternate Director shall be in any way interested be or be liable to be avoided, nor shall any Director or alternate Director so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by or arising in connection with any such contract or transaction by reason of such Director or alternate Director holding office or of the fiduciary relationship thereby established. A Director (or his alternate Director in his absence) shall be at liberty to vote in respect of any contract or transaction in which he is interested provided that the nature of the interest of any Director or alternate Director in any such contract or transaction shall be disclosed by him at or prior to its consideration and any vote thereon.

31.5 In respect of a matter or resolution in which a Director or an alternate Director has an interest, which is a personal interest as opposed to an interest of the Company, such Director may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed.

31.6 A general notice that a Director or alternate Director is a shareholder, director, officer or employee of any specified firm or company and is to be regarded as interested in any transaction with such firm or company shall be sufficient disclosure for the purposes of voting on a resolution in respect of a contract or transaction in which he has an interest, and after such general notice it shall not be necessary to give special notice relating to any particular transaction.

31.7 A Director shall inform the other Directors of his interest in a matter to be discussed or resolution to be proposed at a meeting of the board of Directors in accordance with Applicable Law.

31.8 The Directors shall not be deemed to have an interest, which is a personal interest as opposed to an interest of the Company, in a contract or transaction for the purposes of the foregoing Articles where the decision of the Directors relates to current operations entered into under normal market conditions and/or in the ordinary course of the Company's business.

32. Minutes. The Directors shall cause minutes to be made in books kept for the purpose of recording all proceedings at meetings of the Company or the holders of any class of Shares and of the Directors, and of committees of the Directors, including the names of the Directors or alternate Directors present at each meeting.

33. Delegation of Directors' Powers.

33.1 The Directors may delegate any of their powers, authorities and discretions, including the power to sub-delegate, to any committee consisting of one or more Directors. They may also delegate to any managing director or any Director holding any other executive office such of their powers, authorities and discretions as they consider desirable to be exercised by him provided that the appointment of a managing director shall be revoked forthwith if he ceases to be a Director. Any such delegation may be made subject to any conditions the Directors may impose and either collaterally with or to the exclusion of their own powers and any such delegation may be revoked or altered by the Directors. Subject to any such conditions, the proceedings of a committee of Directors shall be governed by the Articles regulating the proceedings of Directors, so far as they are capable of applying.

33.2 The Directors may establish any committees, local boards or agencies or appoint any person to be a manager or agent for managing the affairs of the Company and may appoint any person to be a member of such committees, local boards or agencies. Any such appointment may be made subject to any conditions the Directors may impose, and either collaterally with or to the exclusion of their own powers and any such appointment may be revoked or altered by the

Directors. Subject to any such conditions, the proceedings of any such committee, local board or agency shall be governed by the Articles regulating the proceedings of Directors, so far as they are capable of applying.

33.3 The Directors may by power of attorney or otherwise appoint any person to be the agent of the Company on such conditions as the Directors may determine, provided that the delegation is not to the exclusion of their own powers and may be revoked by the Directors at any time.

33.4 The Directors may by power of attorney or otherwise appoint any company, firm, person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Directors, to be the attorney or authorised signatory of the Company for such purpose and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Directors under the Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney or other appointment may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorneys or authorised signatories as the Directors may think fit and may also authorise any such attorney or authorised signatory to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

33.5 The Directors may appoint such officers of the Company (including, for the avoidance of doubt and without limitation, any secretary) as they consider necessary on such terms, at such remuneration and to perform such duties, and subject to such provisions as to disqualification and removal as the Directors may think fit. Unless otherwise specified in the terms of his appointment an officer of the Company may be removed by resolution of the Directors or Members. An officer of the Company may vacate his office at any time if he gives notice in writing to the Company that he resigns his office.

34. Alternate Directors.

34.1 Any Director (but not an alternate Director) may by writing appoint any other Director to be an alternate Director and by writing may remove from office an alternate Director so appointed by him. Such appointment may be limited to a particular meeting or written resolution of the Directors in which case the appointment shall terminate following such meeting or execution of such written resolution, in each case as may be set out in the notice of appointment, as the case may be.

34.2 An alternate Director shall be entitled to receive notice of all meetings of Directors and of all meetings of committees of Directors of which his appointor is a member, to attend and vote at every such meeting at which the Director appointing him is not personally present, to sign any written resolution of the Directors, and generally to perform all the functions of his appointor as a Director in his absence.

34.3 An alternate Director shall cease to be an alternate Director if his appointor ceases to be a Director.

34.4 Any appointment or removal of an alternate Director shall be by notice to the Company signed by the Director making or revoking the appointment or in any other manner approved by the Directors.

35. No Minimum Shareholding. The Company in general meeting may fix a minimum shareholding required to be held by a Director, but unless and until such a shareholding qualification is fixed a Director is not required to hold Shares.

36. Remuneration of Directors.

36.1 The remuneration to be paid to the Directors, if any, shall be such remuneration as the Members shall determine. The Directors shall also be entitled to be paid all travelling, hotel and other expenses properly incurred by them in connection with their attendance at meetings of Directors or committees of Directors, or general meetings of the Company, or separate meetings of the holders of any class of Shares or debentures of the Company, or otherwise in connection with the business of the Company or the discharge of their duties as a Director, or to receive a fixed allowance in respect thereof as may be determined by the Members, or a combination partly of one such method and partly the other.

36.2 The Members may by resolution approve additional remuneration to any Director for any services which in the opinion of the Members go beyond his ordinary routine work as a Director. Any fees paid to a Director who is also counsel, attorney or solicitor to the Company, or otherwise serves it in a professional capacity shall be in addition to his remuneration as a Director.

37. Seal.

37.1 The Company may, if the Directors so determine, have a Seal. The Seal shall only be used by the authority of the Directors or of a committee of the Directors authorised by the Directors. Every instrument to which the Seal has been affixed shall be signed by at least one person who shall be either a Director or some officer of the Company or other person appointed by the Directors for the purpose.

37.2 The Company may have for use in any place or places outside the Cayman Islands a duplicate Seal or Seals each of which shall be a facsimile of the common Seal of the Company and, if the Directors so determine, with the addition on its face of the name of every place where it is to be used.

37.3 A Director or officer, representative or attorney of the Company may without further authority of the Directors affix the Seal over his signature alone to any document of the Company required to be authenticated by him under seal or to be filed with the Registrar of Companies in the Cayman Islands or elsewhere wheresoever.

38. Dividends, Distributions and Reserve.

38.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Applicable Law, five per cent. shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

38.2 Subject to Applicable Law and the Articles (including, without limitation, Article 38.3, the Company may by Ordinary Resolution declare and resolve to pay Dividends in accordance with the respective rights of Members.

38.3 Subject to Applicable Law and this Article 38 and except as otherwise provided by the rights attached to any Shares, the Directors may resolve to pay interim Dividends on Shares in issue and authorise payment thereof out of the funds of the Company lawfully available therefor on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by (a) carried forward profits, (b) amount of share premium and distributable reserves, and decreased by (c) carried forward losses and (d) sums to be allocated to a reserve to be established according to Applicable Law or the Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to sums actually available for distribution at the time the distribution was made may be recovered from the relevant Member(s).

38.4 A Dividend shall be deemed to be an interim Dividend unless the terms of the resolution pursuant to which the Dividend is resolved to be paid specifically states that such Dividend shall be a final Dividend.

38.5 Notwithstanding anything to the contrary in the Articles, the Directors may resolve to pay Dividends or other distributions on one class of Shares only and/or otherwise in such proportion between classes of Shares, in each case as the Directors may in their discretion determine.

38.6 Except as otherwise provided by the rights attached to any Shares, all Dividends and other distributions shall be paid according to the par value of the Shares that a Member holds. If any Share is issued on terms providing that it shall rank for Dividend as from a particular date, that Share shall rank for Dividend accordingly.

38.7 The Directors may deduct from any Dividend or other distribution payable to any Member all sums of money (if any) then payable by him to the Company.

38.8 The Directors and/or Members, as the case may be, may resolve that any Dividend or other distribution be paid wholly or partly by the distribution of specific assets and in particular (but without limitation) by the distribution of shares, debentures, or securities of any other company or in any one or more of such ways and where any difficulty arises in regard to such distribution, the Directors and/or Members may settle the same as they think expedient and may fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payments shall be made to any Members upon the basis of the value so fixed in order to adjust the rights of all Members and may vest any such specific assets in trustees in such manner as may seem expedient to the Directors and/or Members.

38.9 Except as otherwise provided by the rights attached to any Shares, Dividends and other distributions may be paid in any currency. The Directors may determine the basis of conversion for any currency conversions that may be required and how any costs involved are to be met.

38.10 The Directors and/or Members, as the case may be, may, before resolving to pay any Dividend or other distribution, set aside such sums as they think proper as a reserve or reserves which shall, at the discretion of the Directors and/or Members, be applicable for any purpose of the Company and pending such application may, at the discretion of the Directors and/or Members, be employed in the business of the Company.

38.11 Any Dividend, other distribution, interest or other monies payable in cash in respect of Shares may be paid by wire transfer to the holder or by cheque or warrant sent through the post directed to the registered address of the holder to such person and to such address as such holder may in writing direct. Every such cheque or warrant shall be made payable to the order of the person to whom it is sent.

38.12 No Dividend or other distribution shall bear interest against the Company.

38.13 Any Dividend or other distribution which cannot be paid to a Member and/or which remains unclaimed after six months from the date on which such Dividend or other distribution becomes payable may, in the discretion of the Directors, be paid into a separate account in the Company's name, provided that the Company shall not be constituted as a trustee in respect of that account and the Dividend or other distribution shall remain as a debt due to the Member. Any Dividend or other distribution which remains unclaimed after a period of six years from the date on which such Dividend or other distribution becomes payable shall be forfeited and shall revert to the Company.

39. Capitalisation. The Members may at any time capitalise any sum standing to the credit of any of the Company's reserve accounts or funds (including the share premium account and capital redemption reserve fund) or any sum standing to the credit of the profit and loss account or otherwise available for distribution; appropriate such sum to Members in the proportions in which such sum would have been divisible amongst such Members had the same been a distribution of profits by way of Dividend or other distribution; and apply such sum on their behalf in paying up in full unissued Shares for allotment and distribution credited as fully paid-up to and amongst them in the proportion aforesaid.

40. Books of Account.

40.1 The Directors shall cause proper books of account (including, where applicable, material underlying documentation including contracts and invoices) to be kept with respect to all sums of money received and expended by the Company and

the matters in respect of which the receipt or expenditure takes place, all sales and purchases of goods by the Company and the assets and liabilities of the Company. Such books of account must be retained for a minimum period of five years from the date on which they are prepared. Proper books shall not be deemed to be kept if there are not kept such books of account as are necessary to give a true and fair view of the state of the Company's affairs and to explain its transactions.

40.2 The Directors shall determine whether and to what extent and at what times and places and under what conditions or regulations the accounts and books of the Company or any of them shall be open to the inspection of Members not being Directors and no Member (not being a Director) shall have any right of inspecting any account or book or document of the Company except as conferred by Applicable Law or authorised by the Directors or by the Company in general meeting.

40.3 The Directors may cause to be prepared and to be laid before the Company in general meeting profit and loss accounts, balance sheets, group accounts (if any) and such other reports and accounts as may be required by law.

41. Audit.

41.1 The Members may appoint an Auditor of the Company who shall hold office on such terms as the Members determine.

41.2 Every Auditor of the Company shall have a right of access at all times to the books and accounts and vouchers of the Company and shall be entitled to require from the Directors and officers of the Company such information and explanation as may be necessary for the performance of the duties of the Auditor.

41.3 Auditors shall, if so required by Applicable Law, make a report on the accounts of the Company during their tenure of office at the annual general meeting, and at any other time during their term of office, upon request of the Directors or any general meeting of the Members.

42. Notices.

42.1 Notices shall be in writing and may be given by the Company to any Member either personally or by sending it by courier, post, cable, telex, fax or e-mail to him or to his address as shown in the Register of Members (or where the notice is given by e-mail by sending it to the e-mail address provided by such Member). Any notice, if posted from one country to another, is to be sent by airmail.

42.2 Where a notice is sent by courier, service of the notice shall be deemed to be effected by delivery of the notice to a courier company, and shall be deemed to have been received on the third day (not including Saturdays or Sundays or public holidays in the Cayman Islands or the Grand Duchy of Luxembourg) following the day on which the notice was delivered to the courier. Where a notice is sent by post, service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing, pre paying and posting a letter containing the notice, and shall be deemed to have been received on the fifth day (not including Saturdays or Sundays or public holidays in the Cayman Islands or the Grand Duchy of Luxembourg) following the day on which the notice was posted. Where a notice is sent by cable, telex or fax, service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing and sending such notice and shall be deemed to have been received on the same day that it was transmitted. Where a notice is given by e-mail service shall be deemed to be effected by transmitting the e-mail to the e-mail address provided by the intended recipient and shall be deemed to have been received on the same day that it was sent, and it shall not be necessary for the receipt of the e-mail to be acknowledged by the recipient.

42.3 A notice may be given by the Company to the person or persons which the Company has been advised are entitled to a Share or Shares in consequence of the death or bankruptcy of a Member in the same manner as other notices which are required to be given under the Articles and shall be addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustee of the bankrupt, or by any like description at the address supplied for that purpose by the persons claiming to be so entitled, or at the option of the Company by giving the notice in any manner in which the same might have been given if the death or bankruptcy had not occurred.

42.4 Notice of every general meeting shall be given in any manner authorised by the Articles to every holder of Shares carrying an entitlement to receive such notice on the record date for such meeting and every person upon whom the ownership of a Share devolves by reason of his being a legal personal representative or a trustee in bankruptcy of a Member where the Member but for his death or bankruptcy would be entitled to receive notice of the meeting, and no other person shall be entitled to receive notices of general meetings.

43. Winding Up.

43.1 The Company may only be liquidated following a Special Resolution of the Members.

43.2 If the Company shall be wound up the liquidator shall apply the assets of the Company in satisfaction of creditors' claims in such manner and order as provided by applicable law (including, without limitation, the Applicable Law). Thereafter, subject to the rights attaching to any Shares, in a winding up:

(a) if the assets available for distribution amongst the Members shall be insufficient to repay the whole of the Company's issued share capital, such assets shall be distributed so that, as nearly as may be, the losses shall be borne by the Members in proportion to the par value of the Shares held by them; or

(b) if the assets available for distribution amongst the Members shall be more than sufficient to repay the whole of the Company's issued share capital at the commencement of the winding up, the surplus shall be distributed amongst the Members in proportion to the par value of the Shares held by them at the commencement of the winding up subject to a

deduction from those Shares in respect of which there are monies due, of all monies payable to the Company for unpaid calls or otherwise.

43.3 If the Company shall be wound up the liquidator may, subject to the rights attaching to any Shares and with the sanction of a Special Resolution of the Company and any other sanction required by Applicable Law, divide amongst the Members in kind the whole or any part of the assets of the Company (whether such assets shall consist of property of the same kind or not) and may for that purpose value any assets and determine how the division shall be carried out as between the Members or different classes of Members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of such assets in trustees upon such trusts for the benefit of the Members as the liquidator, with the like sanction, shall think fit, but so that no Member shall be compelled to accept any asset upon which there is a liability.

44. Indemnity and Insurance.

44.1 To the fullest extent permitted by applicable law (including, without limitation, the Applicable Law), every Director and officer of the Company (which for the avoidance of doubt, shall not include auditors of the Company), together with every former Director and former officer of the Company (each an "Indemnified Person") shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability, action, proceeding, claim, demand, costs, damages or expenses, including legal expenses, whatsoever which they or any of them may incur as a result of any act or failure to act in carrying out their functions other than such liability (if any) that they may incur by reason of their own actual fraud or wilful default. No Indemnified Person shall be liable to the Company for any loss or damage incurred by the Company as a result (whether direct or indirect) of the carrying out of their functions unless that liability arises through the actual fraud or wilful default of such Indemnified Person. No person shall be found to have committed actual fraud or wilful default under this Article unless or until a court of competent jurisdiction shall have made a finding to that effect.

44.2 The Company shall advance to each Indemnified Person reasonable attorneys' fees and other costs and expenses incurred in connection with the defence of any action, suit, proceeding or investigation involving such Indemnified Person for which indemnity will or could be sought. In connection with any advance of any expenses hereunder, the Indemnified Person shall execute an undertaking to repay the advanced amount to the Company if it shall be determined by final judgment or other final adjudication that such Indemnified Person was not entitled to indemnification pursuant to this Article 44. If it shall be determined by a final judgment or other final adjudication that such Indemnified Person was not entitled to indemnification with respect to such judgment, costs or expenses, then such party shall not be indemnified with respect to such judgment, costs or expenses and any advancement shall be returned to the Company (without interest) by the Indemnified Person.

44.3 The Directors, on behalf of the Company, may purchase and maintain insurance for the benefit of any Director or other officer of the Company against any liability which, by virtue of any rule of law, would otherwise attach to such person in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust of which such person may be guilty in relation to the Company.

45. Financial Year. Unless the Members otherwise prescribe, the financial year of the Company shall end on 31st December in each year and, following the year of incorporation, shall begin on 1st January in each year.

46. Transfer by Way of Continuation. If the Company is exempted as defined in the Statute, it shall, subject to the provisions of the Statute and with the unanimous approval of the Members in general meeting or acting by unanimous written resolution, have the power to register by way of continuation as a body corporate under the laws of any jurisdiction outside the Cayman Islands and to be deregistered in the Cayman Islands.

47. Mergers and Consolidations. The Company shall, with the approval of a Special Resolution and in accordance with Applicable Law have the power to merge or consolidate with one or more Constituent Companies, upon such terms as the Directors may determine".

XI. The shareholders unanimously resolved that the first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg which began on October 23rd, 2015 in the Cayman Islands, shall terminate on December 31st, 2016 in Luxembourg.

XII. The place of effective management and the central administration of the Company is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

XIII. The shareholders unanimously resolved to appoint the following persons as Company's directors:

Category A Directors:

- Mr. Alan E. Meyer, born on April 16, 1968, in the state of Illinois, the United States of America, having his professional address at PO Box 92411, Southlake, Texas, the United States of America; and

- Mr. Gabriel D. Davis, born on April 22, 1980, in the state of Iowa, the United States of America, having his professional address at PO Box 92411, Southlake, Texas, the United States of America.

Category B Directors:

- Mr. Luc SÜNNEN-SÜNNEN born on December 22, 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Christophe FENDER born on July 10, 1965 in Strasbourg, France, having his professional address at 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Documentation

In order to acknowledge the transfer of the place of effective management and the central administration of the Company, the following documents have been submitted to the undersigned notary:

- A legal opinion issued by Maples on December 15, 2015;
- A balance sheet as of December 12th, 2015;
- A certified copy of the Company's shareholders' register;
- A certificate of good standing issued by the Commercial and Companies Register of the Cayman Islands dated October 28th, 2015; and
- A copy of the written resolutions of the board of directors of the Company dated December 15th, 2015.

Ratification

The appearing person requested the notary to act and to authenticate, in accordance with the requirements of Luxembourg Law on commercial companies dated August 10th, 1915, the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made hereabove by the general meeting of the Company as of the date hereof.

Consequently, the transfer of the place of effective management and the central administration of the Company to 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is realized with effect as of the day of the present deed.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surnames, Christian names, civil status and residences, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Specter Solutions Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et ayant son siège de direction effective et son administration centrale au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La personne comparante est l'associé unique de la société «Specter Silver Ltd», une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de vingt mille dollars U.S. (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La Société est en cours d'immatriculation à la date des présentes auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aucune requête ou autre acte de procédure n'a été introduit en vue d'obtenir la dissolution ou la liquidation, volontaire ou involontaire, la faillite ou la suspension des paiements de la Société, tel que cela est démontré par le certificat de coutume émis par le registre de commerce et des sociétés des Iles Caïmans en date du 28 octobre 2015.

IV. Conformément à une décision écrite du conseil de gérance en date du 15 décembre 2015, annexée à la présente assemblée générale, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société ont été transférés des Iles Caïmans au Grand-Duché du Luxembourg.

V. L'associé unique a décidé de soutenir la décision du conseil de gérance en date du 15 décembre 2015 décidant de la continuité de la Société comme une société régie par le droit luxembourgeois en transférant le siège de direction effective et l'administration centrale au Grand-Duché du Luxembourg. La Société adoptera la nationalité luxembourgeoise, en plus

de la nationalité des Îles Caïmans, sans qu'il y ait lieu de procéder à sa dissolution ou à la perte de sa personnalité morale et à la création d'une nouvelle entité. Toutes les démarches et formalités seront entreprises au lieu d'établissement de l'ancien siège social afin d'assurer la réalisation du transfert de ce dernier en bonne et due forme.

Ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la Société, tel que mis en évidence par l'avis juridique émis le 15 décembre 2015 par Maples.

VI. L'associé unique a décidé que la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée.

VII. En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique a décidé à l'unanimité d'amender et de reformuler les statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

«1 La raison sociale de la Société est «Specter Silver Ltd».

2 Le Siège social de la Société est situé dans les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, ou en tout autre lieu, situé aux Îles Caïmans, susceptible d'être fixé par le Conseil de gérance.

3 Le lieu de gestion et de contrôle de la Société est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4 Les objets pour lesquels la Société est établie sont sans restriction et la Société aura plein pouvoir et l'autorité pour mener à bien tout objet n'étant pas interdit par les lois des îles Caïmans.

5 La responsabilité de chaque Associé est limitée au montant de son apport.

6 Le capital social de la Société s'élève à vingt mille dollars U.S. (USD 20,000.-), répartis en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1.-) chacune.

7 La Société peut modifier sa forme sociale et poursuivre son activité en qualité de personne morale à responsabilité limitée constituée selon le droit d'un autre pays que les Îles Caïmans, et se désimmatriculer aux Îles Caïmans.

8 Les termes portant une majuscule mais non définis dans le présent Acte Constitutif ont le sens qui leur est donné dans les Statuts de la Société.

STATUTS (ARTICLES OF ASSOCIATION) MODIFIÉS ET REFORMULÉS

1. Interprétation.

1.1 Aux fins des présents Statuts, le Tableau A de la Première Annexe à la Loi sur les Sociétés n'est pas applicable, et les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-après, sauf si le contexte impose une autre interprétation:

«Acte Constitutif»	désigne l'acte constitutif de la Société.
«Associé»	désigne toute personne ayant accepté de devenir Associé de la Société et l'étant toujours, et dont le nom est inscrit sur le Registre des Associés de la Société.
«Commissaire aux Comptes»	désigne la personne exerçant, le cas échéant, les fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
«Consolidation»	désigne le regroupement de deux Sociétés Constituantes au moins en une Société Consolidée, et l'acquisition de leur activité, de leur actif et de leur passif par la Société Consolidée.
«Dividende»	désigne tous dividendes (acompte ou solde) versés sur les Parts Sociales conformément aux Statuts.
«Document Electronique»	désigne un document traité et conservé par voie électronique.
«Droit Applicable»	désigne la Loi de 1915 et la Loi sur les Sociétés.
«Fusion»	désigne la fusion de deux sociétés constituantes au moins et l'acquisition de leur activité, de leur actif et de leur passif par la Société Absorbante.
«Gérant de Catégorie A»	a le sens qui lui est donné à l'article 25.2.
«Gérant de Catégorie B»	a le sens qui lui est donné à l'article 25.2.
«Gérants»	signifie les gérants actuel de la Société et peut signifier les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B.
«Loi de 1915»	désigne la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Loi sur les Sociétés»	désigne la Loi sur les sociétés (Companies Law) des Îles Caïmans, révisée en 2013.
«Loi sur les Transactions Electroniques»	désigne la Loi sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Law) des Îles Caïmans, révisée en 2003.
«Part Sociale»	désigne une part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1.-).
«Part Sociale Propre»	désigne une Part Sociale détenue au nom de la Société conformément au Droit Applicable

«Registre des Associés»	désigne le registre des Associés tenu conformément au Droit Applicable, comprenant (sauf indication contraire) tout registre annexe ou tout double du registre des Associés.
«Résolution Ordinaire»	désigne une résolution adoptée par les Associés représentant plus de la moitié des Parts Sociales avec droit de vote émises par la Société, votant en personne ou, dans les cas autorisés, par procuration, au cours d'une assemblée générale et désigne également une résolution écrite adoptée à l'unanimité. Le nombre de voix auxquelles chaque Associé peut prétendre en vertu des présents Statuts est pris en compte lors du calcul de la majorité au cours d'un scrutin.
«Résolution Spéciale»	désigne une résolution adoptée à la majorité des Associés représentant les trois-quarts au moins des parts sociales avec droit de vote émises par la Société, votant en personne ou, dans les cas autorisés, par procuration, au cours d'une assemblée générale, dont l'avis de convocation précise l'intention de proposer l'adoption d'une résolution spéciale et désigne également une résolution écrite adoptée à l'unanimité.
«Sceau»	désigne le sceau commercial de la Société, y compris toute copie de celui-ci.
«Siège Social»	désigne le siège social de la Société à un moment donné.
«Société Absorbante»	désigne la Société constituante restante, dans laquelle une ou plusieurs Sociétés constituantes sont fusionnées.
«Société Consolidée»	désigne la nouvelle société résultant de la Consolidation de deux Sociétés Constituantes au moins.
«Société Constituante»	désigne une société participant à une Fusion ou une Consolidation avec une ou plusieurs autres sociétés.
«Souscripteur»	désigne le souscripteur des Statuts de la Société et l'Associé fondateur de la Société.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

1.2 Au sein des présents Statuts:

- (a) le singulier comprend le pluriel et vice versa;
- (b) le masculin renvoie indistinctement au féminin;
- (c) le terme «personne» renvoie à une personne physique, à une société de capitaux ou à tout autre type de personne morale;
- (d) les expressions «écrit» et «par écrit» sont réputées inclure tous les modes de représentation ou de reproduction de mots sous une forme lisible, y compris sous la forme d'un Document Electronique;
- (e) l'emploi de l'indicatif dans une phrase lui confère un sens impératif, et l'emploi du verbe «pouvoir» lui confère un sens facultatif;
- (f) toute référence à une disposition légale ou à un règlement constitue une référence à sa version modifiée, rééditée ou remplacée;
- (g) toute proposition commençant par les expressions «y compris», «notamment», «en particulier» ou toute autre expression similaire est réputée être incluse à des fins d'illustration uniquement, et ne pas limiter le sens des mots qui l'accompagnent;
- (h) l'expression «et/ou» est utilisée pour signifier «et» et «ou». L'utilisation de «et/ou» dans certains cas ne saurait restreindre ou modifier l'utilisation des conjonctions de coordination «et» ou «ou» dans d'autres cas. La conjonction de coordination «ou» ne saurait être interprétée de manière exclusive, et la conjonction de coordination «et» ne saurait être interprétée comme imposant une conjonction (dans chaque cas, sauf si le contexte le requière différemment);
- (i) les intitulés sont insérés afin de faciliter la lecture des présents Statuts et n'ont aucune incidence sur leur interprétation;
- (j) toute obligation de remise de documents prévue par les présents Statuts est réputée inclure les Documents Electroniques;
- (k) tout document, y compris les présents Statuts, devant être signé en vertu des présentes, peut être signé par voie électronique, conformément à la législation applicable, notamment la Loi sur les Transactions Electroniques;
- (l) les articles 8 et 19(3) de la Loi sur les Transactions Electroniques ne sont pas applicables;
- (m) le recours à l'expression «jours francs» relativement à un délai de notification signifie que ladite période s'entend à l'exclusion du jour de réception réputée ou avérée et du jour concerné par ladite notification ou de la date de prise d'effet de ladite notification; et
- (n) le terme «titulaire» relativement à une Part Sociale désigne une personne dont le nom est inscrit au Registre des Associés en qualité de titulaire de ladite Part Sociale.

2. Commencement de l'activité.

2.1 La Société peut commencer son activité à compter de sa date de constitution, dès que les Gérants le jugeront opportun.

2.2 Les Gérants peuvent utiliser le capital ou d'autres fonds de la Société pour régler les dépenses engagées dans le cadre de la constitution et de l'établissement de la Société, y compris les frais d'immatriculation.

3. Droit applicable. La Société est régie (i) par le droit des Îles Caïmans, applicable aux sociétés constituées aux Îles Caïmans et y ayant leur siège social, et (ii) par le droit du Grand-Duché de Luxembourg (et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) relativement au lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Émission de Parts Sociales.

5.1 Sous réserve, le cas échéant, des stipulations de l'Acte constitutif et sans préjudice de tout droit attaché aux Parts Sociales existantes, les Associés peuvent attribuer ou émettre des Parts Sociales, attribuer des options de souscription de Parts Sociales ou disposer des Parts Sociales de toute autre manière, et y attacher, le cas échéant, des restrictions, droits préférentiels, différés ou autres, en relation avec du Dividende ou toute autre distribution, un vote, un retour sur capital ou autre, en faveur des personnes de leur choix, aux dates et selon les modalités qu'ils jugeront appropriées, et les modifier (sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés et des stipulations des présents Statuts).

5.2 La Société n'émet pas de Parts Sociales au porteur.

5.3 Les Parts Sociales émises doivent toujours être entièrement libérées.

6. Registre des Associés.

6.1 La Société tient ou fait tenir le Registre des Associés conformément au Droit applicable.

6.2 Les Gérants peuvent décider de créer un ou plusieurs registres annexes, conformément à la Loi sur les Sociétés. En vertu du droit des Îles Caïmans, les Gérants peuvent également désigner le registre constituant le registre principal des Associés et le ou les registres annexes, et modifier son choix, le cas échéant.

6.3 En vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, le registre des Associés principal est conservé dans le lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société.

7. Fixation de la date d'enregistrement.

7.1 Afin d'établir la liste des Associés pouvant être convoqués ou ayant le droit de voter aux assemblées générales ou aux assemblées générales ajournées, ou des Associés pouvant prétendre au versement de Dividendes ou à toute autre forme de distribution, ou d'identifier des Associés à toute autre fin, les Gérants peuvent fixer, par anticipation ou rétroactivement, une date d'arrêt du Registre des Associés pour la détermination des Associés pouvant être convoqués ou ayant le droit de voter aux assemblées générales ou aux assemblées générales ajournées, ou des Associés pouvant prétendre au versement de Dividendes ou à toute autre forme de distribution, ou d'identifier des Associés à toute autre fin.

7.2 À défaut d'une date de registre arrêtée pour la détermination des Associés pouvant être convoqués ou ayant le droit de voter aux assemblées générales ou des Associés pouvant prétendre au versement de Dividendes, la date retenue est la date d'envoi de la convocation à l'assemblée générale concernée ou la date d'adoption de la résolution des Gérants approuvant la distribution d'un dividende, selon le cas. La liste des Associés pouvant voter au cours d'une assemblée générale, établie conformément au présent Article par les Gérants, reste valable en cas d'ajournement.

8. Certificats de Parts Sociales.

8.1 Un Associé peut uniquement obtenir un certificat de Parts Sociales si les Gérants décident d'en émettre. Dans un tel cas, c'est aux Gérants qu'il revient également de déterminer la forme des certificats de Parts Sociales ainsi émis. Les certificats de Parts Sociales ainsi émis sont signés par un ou plusieurs Gérants ou par toute autre personne autorisée par les Gérants. Les Gérants peuvent autoriser l'émission de certificats portant une ou plusieurs signature(s) apposée(s) mécaniquement. Tous les certificats de Parts Sociales doivent être numérotés de manière consécutive ou identifiés de toute autre manière, et préciser les Parts Sociales auxquelles ils font référence. Tous les certificats restitués à la Société en vue d'une cession sont annulés et, sous réserve des stipulations des présents Statuts, aucun nouveau certificat ne peut être émis jusqu'à ce que l'ancien certificat, représentant un nombre similaire de Parts Sociales de même type, soit restitué et annulé.

8.2 La Société n'est pas tenue d'émettre plus d'un certificat au titre de Parts Sociales détenues conjointement par plusieurs personnes. La remise d'un certificat à l'un des titulaires desdites Parts Sociales vaut pour les autres titulaires.

8.3 Un certificat endommagé, détérioré, usé, perdu ou détruit peut être renouvelé selon les conditions fixées en matière de preuve et d'indemnité, et, le cas échéant, moyennant paiement des dépenses raisonnablement encourues par la Société pour vérifier les preuves fournies, sur instruction des Gérants, ainsi que (en cas de détérioration ou d'usure) sur remise de l'ancien certificat.

8.4 Chaque certificat de Parts Sociales envoyé conformément aux Statuts l'est aux risques de l'Associé ou de la personne à laquelle il est destiné. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de perte ou de retard de livraison d'un certificat de Part Sociale.

9. Cession des Parts Sociales.

9.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

9.2 Les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés qu'avec le consentement des Associés, par voie de Résolution Spéciale.

9.3 La cession des Parts Sociales fait l'objet d'un instrument écrit et signé par ou pour le compte du cédant et du cessionnaire, et est notifiée à la Société, ou validée par celle-ci. Le cédant reste le titulaire de la Part Sociale ainsi cédée jusqu'à l'inscription du nom du cessionnaire dans le Registre des Associés.

10. Rachat ou restitution de Parts Sociales.

10.1 Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, la Société peut émettre des Parts Sociales devant être rachetées ou pouvant être rachetées au choix de l'Associé concerné ou de la Société, sous réserve du consentement des Associés donné par voie de Résolution Spéciale.

10.2 Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales (y compris des Parts Sociales rachetables) de la manière et selon les modalités dont les Gérants et l'Associé concerné pourront convenir.

10.3 La Société peut effectuer les paiements dus au titre du rachat de ses propres Parts Sociales de toutes les manières autorisées par le Droit Applicable, en prélevant notamment les fonds nécessaires sur son capital.

10.4 Les Gérants peuvent accepter la restitution sans contrepartie de toute Part Sociale entièrement libérée.

11. Parts Sociales Propres.

11.1 Les Gérants peuvent, avant la date d'achat, de rachat ou de restitution d'une Part Sociale, décider de sa détention en tant que Part Sociale Propre.

11.2 Les Gérants peuvent décider d'annuler ou de céder une Part Sociale Propre sous condition des et conformément aux stipulations des Articles 5.1 et 9.

12. Modification des droits attachés aux Parts Sociales.

12.1 Si, à tout moment, le capital social de la Société est réparti en différentes catégories de Parts Sociales, les droits attachés à une catégorie donnée peuvent uniquement être modifiés, en totalité ou en partie, (i) par voie de Résolution Spéciale et (ii) avec le consentement écrit de tous les titulaires de Parts Sociales émises de la catégorie concernée, ou par adoption d'une résolution par la majorité des titulaires représentant au moins les trois-quarts des Parts Sociales émises de ladite catégorie, lors d'une assemblée distincte des titulaires de Parts Sociales de la catégorie concernée. L'ensemble des stipulations des Statuts applicables aux assemblées générales s'appliquent mutatis mutandis aux réunions de ce type.

12.2 Aux fins de toute assemblée distincte des détenteurs d'une catégorie de Parts Sociales donnée, les Gérants peuvent considérer que deux catégories de Parts Sociales ou plus, voire la totalité des Parts Sociales, représentent une seule catégorie de Parts Sociales, s'ils considèrent que l'effet des modifications proposées sera le même pour toutes les catégories concernées, mais ils doivent, dans tous les autres cas, les traiter comme des catégories de Parts Sociales distinctes.

12.3 Les droits conférés aux titulaires de Parts Sociales d'une quelconque catégorie auxquelles des droits préférentiels ou autres sont attachés ne sauraient, sauf stipulation contraire expressément prévue dans les conditions d'émission desdites Parts Sociales, être modifiés suite à la création ou à l'émission d'autres Parts Sociales de même rang.

13. Commission sur la cession des Parts Sociales. La Société peut, dans la mesure autorisée par le Droit Applicable, verser à toute personne une commission en espèces, en contrepartie de la souscription de Parts Sociales par celui-ci, ou de son engagement de souscrire (de manière absolue ou conditionnelle) des Parts Sociales, de la souscription de Parts Sociales par d'autres personnes ou de son engagement d'obtenir d'autres personnes qu'elles souscrivent (de manière absolue ou conditionnelle) des Parts Sociales. La Société peut également verser les frais de courtage que la loi l'autorise à verser relativement à l'émission de Parts Sociales.

14. Non-reconnaissance des fiducies. La Société n'est aucunement tenue de reconnaître de quelque manière que ce soit (même lorsqu'elle en est informée) tout intérêt en equity, éventuel, futur ou partiel relativement à une Part Sociale ou (sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire du Droit Applicable) tout droit afférent à une Part Sociale autre que le droit absolu du titulaire d'une Part Sociale de pouvoir y prétendre dans son intégralité.

15. Transmission de Parts Sociales.

15.1 En cas de décès d'un Associé, ses héritiers légitimes, son conjoint survivant ou ses autres héritiers légitimes sont les seules personnes reconnues par la Société comme ayant un droit quelconque sur ses Parts Sociales, et deviennent Associés de la Société. La succession d'un Associé décédé n'est donc pas libérée de toute obligation lui incombant à l'égard des Parts Sociales dont il était le titulaire. Toute autre personne pouvant prétendre à une Part Sociale suite au décès d'un Associé ne pourra devenir Associé de la Société que si les Associés détenant les trois-quarts au moins des Parts Sociales détenues par les personnes lui survivant ont consenti à cette cession.

15.2 Toute personne pouvant prétendre à une Part Sociale suite au décès, à la liquidation, à la dissolution d'un Associé ou à l'introduction d'une procédure collective à son encontre (ou de toute autre manière, sauf par voie de cession), peut, sous réserve d'avoir produit les preuves demandées par les Gérants et adressé un avis écrit à la Société, choisir de devenir le titulaire de ladite Part Sociale ou désigner une autre personne en qualité de titulaire. Si ladite personne choisit de désigner une autre personne en qualité de titulaire, elle doit signer un acte de cession de la Part Sociale, et faire approuver ladite cession conformément aux stipulations de l'Article 8 des Statuts.

15.3 Une personne pouvant prétendre à une Part Sociale suite au décès, à la liquidation, à la dissolution d'un Associé ou à l'introduction d'une procédure collective à son encontre (ou de toute autre manière, sauf par voie de cession) peut prétendre aux mêmes Dividendes, autres distributions et autres avantages que ceux auxquels elle pourrait prétendre si elle

était le titulaire de ladite Part Sociale. Elle ne peut toutefois pas exercer les droits conférés par sa qualité d'Associé au cours des assemblées générales de la Société avant de devenir titulaire de la Part Sociale concernée; les Gérants peuvent en outre exiger à tout moment de ladite personne qu'elle s'enregistre comme titulaire de la Part Sociale concernée ou qu'elle désigne un autre titulaire. En cas de non-respect de cette obligation dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception présumée ou avérée (déterminée conformément aux stipulations applicables des Statuts) de l'avis des Gérants lui enjoignant de le faire, les Gérants peuvent ne pas verser les Dividendes, distributions, primes et autres sommes dues au titre de la Part Sociale, jusqu'à ce que la personne concernée se soit conformée aux instructions figurant dans l'avis des Gérants.

16. Modification de l'Acte Constitutif, des Statuts et du capital.

16.1 Sous réserve, le cas échéant, du Droit Applicable, la Société peut, par Résolution Spéciale:

- (a) augmenter son capital social du montant fixé par Résolution Spéciale, en y attachant les droits, priorités et privilèges fixés par l'assemblée générale;
- (b) consolider et diviser tout ou partie de son capital social en Parts Sociales d'un montant supérieur à celui des Parts Sociales existantes;
- (c) par subdivision de tout ou partie des Parts Sociales existantes, diviser tout ou partie de son capital social en Parts Sociales d'une valeur inférieure à celle fixée par l'Acte Constitutif ou en Parts Sociales sans valeur nominale;
- (d) annuler toute Part Sociale que personne, à la date d'adoption de la Résolution Spéciale, n'a acceptée ou convenu d'accepter, et diminuer son capital social du montant des Parts Sociales ainsi annulées;
- (e) changer de raison sociale;
- (f) modifier ou compléter les Statuts;
- (g) modifier ou compléter l'objet social, les pouvoirs ou tout autre élément stipulé dans l'Acte Constitutif; et
- (h) réduire son capital ou sa réserve de rachat.

16.2 Toutes les nouvelles Parts Sociales créées conformément aux stipulations de l'Article qui précède sont soumises aux mêmes stipulations des Statuts que les Parts Sociales composant le capital social initial, en termes, notamment, de versement des appels, de privilèges, de transfert, de transmission et de déchéance.

17. Bureaux et établissements. Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, les Gérants peuvent, par voie de résolution, modifier l'adresse du Siège Social de la Société. Les Gérants peuvent également décider de l'ouverture et du maintien d'autres bureaux ou établissements par la Société.

18. Assemblées générales.

18.1 Toutes assemblées générales autres que les assemblées générales ordinaires annuelles doivent être comprises comme étant des assemblées générales extraordinaires.

18.2 La Société peut, mais n'est pas tenue (sauf si le Droit Applicable l'impose), d'organiser chaque année une assemblée générale ordinaire, qualifiée ainsi dans l'avis de convocation. Le lieu et la date des assemblées générales ordinaires sont fixés par les Gérants ou, à défaut, au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ou en tout autre lieu situé dans le Grand-Duché de Luxembourg, fixé par les Gérants), le premier mercredi de chaque mois de mai, à 10 heures du matin.

Le cas échéant, le rapport des Gérants y est présenté.

18.3 Les Gérants peuvent convoquer une assemblée générale et, sur demande des Associés, convoquer une assemblée générale extraordinaire.

18.4 Une demande d'Associés est une demande d'Associés détenant, à la date du dépôt de la demande, au moins dix pour cent du total de la valeur nominale des Parts Sociales émises avec droit de vote aux assemblées générales de la Société à cette date.

18.5 La demande des Associés doit préciser l'ordre du jour de l'assemblée générale et être signée par tous les Associés à l'origine de la demande, puis être déposée au Siège social de la Société ou à l'adresse où la Société a établi son lieu de gestion et d'administration centrale à Luxembourg. La demande peut comprendre plusieurs exemplaires d'un même document, chacun signé par un ou plusieurs Associés.

18.6 En l'absence de Gérants à la date de dépôt de la demande des Associés ou en l'absence de convocation par les Gérants dans un délai de vingt-et-un jours à compter de la date de dépôt de la demande des Associés en vue de la tenue d'une assemblée générale dans les vingt-et-un jours à l'issue du premier délai de vingt-et-un jours, les Associés à l'origine de la demande, ou toute partie d'entre eux représentant plus de la moitié du capital social total émis de la Société, peuvent convoquer eux-mêmes une assemblée générale, étant précisé toutefois qu'une telle assemblée générale devra être tenue au plus tard à l'issue d'un délai de trois mois à compter de l'expiration de ladite période de vingt-et-un jours.

18.7 Les modalités de convocation aux assemblées générales convoquées par des Associés doivent être identiques, dans toute la mesure du possible, aux modalités de convocation aux assemblées générales convoquées par les Gérants.

19. Convocation aux assemblées générales.

19.1 Les assemblées générales sont convoquées moyennant un préavis d'au moins cinq jours francs. L'avis de convocation précise le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale. L'ordre du jour est précisé de la manière stipulée ci-après

ou de toute autre manière fixée par la Société, étant toutefois précisé qu'une assemblée générale est réputée avoir été valablement convoquée, que l'avis de convocation prévu par la présente Clause ait été adressé ou non aux Associés et que les stipulations des présents Statuts relatives aux assemblées générales aient été respectées ou non, si tous les Associés autorisés à participer aux assemblées générales et à y voter en conviennent.

19.2 La non-convocation accidentelle d'une personne fondée à recevoir un avis de convocation à une assemblée générale, ou la non-réception d'un tel avis de convocation, ne saurait avoir pour effet d'invalider l'assemblée générale concernée.

20. Délibérations des assemblées générales.

20.1 Aucune question ne pourra être traitée lors d'une assemblée générale si le quorum requis n'est pas atteint à ce moment. L'assemblée délibère valablement lorsque deux Associés sont présents (soit en personne, si l'Associé concerné est une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représentés, sauf si la Société compte un seul Associé autorisé à voter au cours de ladite assemblée générale. Dans un tel cas, l'assemblée délibère valablement lorsque ledit Associé est présent (soit en personne, si l'Associé concerné est une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représenté.

20.2 Une personne peut assister à une assemblée générale par téléconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux. Toute personne participant à une assemblée générale par un tel moyen est réputée y être présente.

20.3 Une résolution (y compris une Résolution Spéciale) écrite (en un ou plusieurs exemplaires) signée par ou pour le compte de la totalité des Associés (ou, le cas échéant, par les représentants dûment autorisés des Associés n'étant pas des personnes physiques) pouvant être convoqués aux assemblées générales, y assister et y voter, a la même valeur qu'une résolution adoptée au cours d'une assemblée générale dûment convoquée et tenue.

20.4 Lorsque que le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure de commencement prévue d'une assemblée ou cesse de l'être à tout moment par la suite, l'assemblée est dissoute (en cas d'assemblée générale convoquée sur demande des Associés) ou ajournée (dans tous les autres cas) aux mêmes jour, lieu et heure, la semaine suivante, ou à toute autre date et/ou heure et/ou en tout autre lieu fixé par les Gérants. Une assemblée ainsi ajournée peut délibérer valablement, même si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure de commencement ainsi fixée.

20.5 Les Gérants peuvent nommer le président de l'assemblée générale à tout moment avant l'heure de commencement prévue. À défaut, la présidence est assurée par le président du conseil de gérance. En l'absence de président, ou si le président ne peut être présent dans les quinze minutes suivant l'heure de commencement prévue de l'assemblée ou refuse d'agir ès qualité, les Gérants présents élisent le président de l'assemblée parmi eux.

20.6 Si aucun Gérant n'accepte d'agir en qualité de président, ou si aucun Gérant n'est présent dans les quinze minutes suivant l'heure de commencement prévue de l'assemblée, les Associés présents élisent le président parmi eux.

20.7 Le président peut, avec l'accord des participants à une assemblée délibérant valablement (et doit, si les participants lui en font la demande) reporter l'assemblée à une autre date ou en un autre lieu, étant précisé, toutefois, que seuls les points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée initiale et restant à traiter peuvent être traités au cours d'une assemblée ainsi ajournée.

20.8 Une assemblée générale ajournée de trente jours ou plus doit être convoquée selon les mêmes modalités que l'assemblée initiale. Il est inutile de respecter les modalités de convocation aux assemblées générales pour une assemblée générale ajournée de moins de trente jours.

20.9 Les résolutions proposées au vote au cours d'une assemblée générale font l'objet d'un vote à main levée sauf si, avant le vote à main levée ou au moment de la déclaration des résultats du vote à main levée, le président exige la tenue d'un scrutin, ou si un ou plusieurs Associés présents (soit en personne, si l'Associé concerné est une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représentés, détenant au moins dix pour cent de la valeur nominale des Parts Sociales conférant à leur titulaire un droit de vote au cours de l'assemblée, exigent la tenue d'un scrutin.

20.10 Sauf lorsqu'un scrutin est exigé et que la demande n'est pas retirée, une déclaration du président attestant qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité ou à une majorité donnée, ou perdue ou non adoptée à une majorité donnée; une mention à cet effet dans le procès-verbal de l'assemblée constitue une preuve suffisante de l'adoption de ladite résolution sans preuve du nombre ou de la part de votes exprimés en sa faveur ou à son encontre.

20.11 Une demande de scrutin peut être retirée.

20.12 Les scrutins sont organisés selon les modalités fixées par le président sauf s'ils portent sur l'élection d'un président ou sur l'ajournement d'une assemblée, et les résultats obtenus sont réputés constituer une résolution de l'assemblée générale au cours de laquelle le scrutin a été demandé.

20.13 Tout scrutin portant sur l'élection du président ou sur l'ajournement d'une assemblée est organisé immédiatement. Un scrutin portant sur un autre point est organisé au lieu, heure et date fixés par le président de l'assemblée générale. Les autres points à l'ordre du jour sans rapport avec l'objet du scrutin peuvent être traités avant la tenue du scrutin.

20.14 En cas d'égalité des voix au cours d'un vote à main levée ou d'un scrutin, le président dispose d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante, uniquement si celui-ci a été choisi par les Associés.

21. Vote des Associés.

21.1 Chaque Associé présent (soit en personne, s'il s'agit d'une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représenté dispose d'une voix en cas de vote à main levée, et d'une voix pour chaque Part Sociale dont il est titulaire en cas de scrutin. Sous réserve des stipulations de l'Article 16, une résolution est valablement adoptée au cours d'une assemblée générale lorsqu'elle est approuvée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social émis avec droit de vote de la Société, excepté pour l'immatriculation de la Société en dehors des Iles Caïmans qui devra être adoptée par une résolution unanime des Associés.

21.2 Tout Associé ne se trouvant pas en possession de ses facultés mentales, ou à l'égard duquel un tribunal compétent s'est prononcé en la matière, est autorisé à exercer son droit de vote dans le cadre d'un vote à main levée ou d'un scrutin, par le biais de son comité, de son administrateur, de son curateur aux biens ou de toute autre personne nommée par ledit tribunal, lequel est également autorisé à voter par procuration.

21.3 Seuls les Associés dont le nom figure sur le Registre des Associés à la date d'arrêté du registre sont autorisés à y voter.

21.4 Le droit d'un votant de participer à un vote à main levée ou à un scrutin ne peut être remis en cause qu'au titre de l'assemblée générale ou de l'assemblée générale ajournée au cours de laquelle le vote ainsi contesté est tenu. La voix dudit votant reste valable au titre de tout autre vote ou scrutin non contesté tenu au cours de l'assemblée concernée. Toute objection formulée en temps utile conformément au présent Article doit être portée à la connaissance du président, dont la décision est définitive et sans appel.

21.5 Les voix peuvent être exprimées en personne (ou, si l'Associé n'est pas une personne physique, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou par procuration lors d'un vote à main levée ou d'un scrutin. Un Associé peut désigner un ou plusieurs fondés de pouvoir ou un même fondé de pouvoir en vertu d'une ou plusieurs procurations, en vue d'être représenté à une assemblée et y voter. Lorsqu'un Associé nomme plusieurs fondés de pouvoir, il doit préciser dans la procuration quel fondé de pouvoir est autorisé à voter à main levée et le nombre de Parts Sociales au titre desquelles chaque fondé de pouvoir est autorisé à exercer son droit de vote.

21.6 En cas de scrutin, un Associé détenant plus d'une Part Sociale n'est pas tenu d'exercer la totalité de ses droits de vote de la même manière relativement à une résolution et peut par conséquent exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales en faveur d'une résolution ou contre celle-ci et/ou s'abstenir d'exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales; en outre, sous réserve des termes de la procuration le désignant comme fondé de pouvoir, un fondé de pouvoir nommé en vertu d'une ou plusieurs procurations peut exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales qu'il représente, en faveur d'une résolution ou contre celle-ci, et/ou s'abstenir d'exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales qu'il représente.

22. Procurations.

22.1 La procuration désignant un fondé de pouvoir est faite par écrit et signée de la main du mandant ou de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si le mandant n'est pas une personne physique, de la main de son représentant dûment autorisé. Le fondé de pouvoir peut ne pas être Associé de la Société.

22.2 Les Gérants peuvent, dans la convocation à toute assemblée ou assemblée ajournée, ou dans tout formulaire de procuration envoyé par la Société, préciser la manière dont la procuration doit être déposée ainsi que le lieu et l'heure (ne pouvant être ultérieure à l'heure de commencement prévue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée au titre de laquelle la procuration est émise) de dépôt des procurations. À défaut de telles instructions de la part des gérants dans le formulaire de procuration convoquant l'assemblée générale ou l'assemblée générale ajournée ou dans un formulaire de procuration émis par la Société, la procuration doit être déposée en main propre au Siège Social de la Société ou dans le lieu où la Société a établi ses activités de gestion et son administration centrale à Luxembourg au plus tard 48 heures avant l'heure de commencement prévue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée au cours de laquelle la personne désignée dans la procuration entend exercer les droits de vote conférés par ladite procuration.

22.3 En tout état de cause, les Associés peuvent déclarer toute procuration valablement déposée.

22.4 La procuration peut revêtir toute forme communément admise (ou toute autre forme approuvée par les Gérants) et peut être rédigée de façon à être valable pour une assemblée unique ou une assemblée ajournée donnée, ou jusqu'à sa révocation. Une procuration est réputée conférer le pouvoir de demander un scrutin, d'approuver une demande de scrutin ou d'y participer.

22.5 Les voix exprimées conformément aux termes d'une procuration sont valables même en cas de décès du mandant ou de perte de ses facultés mentales, ou en cas de révocation de la procuration ou du pouvoir en vertu duquel la procuration a été signée, ou de cession de la Part Sociale concernée, sauf si la Société reçoit par écrit, au Siège Social de la Société, avant le début de l'assemblée générale ou de l'assemblée ajournée au cours de laquelle la procuration doit être utilisée, un avis l'informant d'un tel événement.

23. Sociétés Associées. Les Associés qui ont la forme d'une société ou toute autre forme d'une personne non physique peuvent, conformément aux stipulations de leurs documents constitutifs ou, à défaut, conformément à toute résolution adoptée à cet effet par leurs gérants ou leur organe de direction, autoriser la personne de leur choix à agir en qualité de représentant au cours de toute assemblée générale de la Société ou de toute assemblée réunissant une certaine catégorie

d'Associés. La personne ainsi désignée est fondée à exercer, pour le compte de la société qu'elle représente, les mêmes pouvoirs que si elle était une personne physique.

24. Parts Sociales sans droit de vote. Les droits de vote attachés aux Parts Sociales de la Société détenues en usufruit par la Société ne peuvent être exercés, directement ou indirectement, au cours des assemblées générales de la Société et ne sont pas pris en compte aux fins du calcul du nombre total de Parts Sociales émises.

25. Gérants.

25.1 La Société comprend un conseil de gérance composé d'une personne au moins (hors Suppléants). La Société peut augmenter ou réduire le nombre de Gérants par voie de Résolution Spéciale. Les premiers Gérants de la Société sont désignés par écrit par le Signataire ou nommés par voie de résolution adoptée par celui-ci.

25.2 Le conseil de gérance pourra être réparti en deux catégories de Gérants, respectivement les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B».

26. Pouvoirs des Gérants.

26.1 Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, des stipulations de l'Acte Constitutif et des Statuts, l'activité de la Société est gérée par les Gérants, qui sont autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société conformément à son objet social. Aucune modification de l'Acte Constitutif ou des Statuts, ni aucune instruction à cet effet ne saurait avoir pour effet d'invalider tout acte antérieur des Gérants qui aurait été valable en l'absence d'une telle modification ou instruction. Le conseil de gérance peut exercer tous les pouvoirs à sa disposition lorsqu'il est valablement convoqué et que le quorum est atteint.

26.2 Les chèques, billets à ordres, effets de commerce, lettres de change et autres instruments négociables ou cessibles, ainsi que les récépissés de paiements en faveur de la Société, sont signés, tirés, acceptés, endossés ou délivrés de toute autre manière, selon le cas, conformément aux modalités fixées par résolution des Gérants.

26.3 Dans la mesure autorisée par le Droit Applicable, les Gérants peuvent exercer l'ensemble des pouvoirs de la Société en vue d'emprunter des fonds, d'hypothéquer ou d'engager l'activité, son patrimoine et ses actifs (présents et futurs), et tout ou partie de son capital non appelé, et d'émettre des obligations non garanties, des titres obligataires, des hypothèques, des obligations et tout autre titre, soit directement, soit en garantie d'une créance, d'un élément de passif ou d'une obligation de la Société ou d'un tiers.

26.4 Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature de son Gérant unique, pour autant que la Société ait un seul Gérant, et pour autant que la Société ait plus d'un Gérant, par la signature conjointe de deux Gérants. Pour autant que la Société ait un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

27. Nomination et révocation des Gérants.

27.1 La Société peut, par voie de Résolution Ordinaire, nommer un Gérant ou le révoquer.

27.2 Les Gérants peuvent nommer une personne de leur choix pour occuper un mandat de Gérant vacant. Dans un tel cas, la nomination doit être confirmée lors de l'assemblée générale des Associés suivante, sans préjudice de leur droit de refuser la nomination proposée et de nommer un autre Gérant.

28. Vacance d'un mandat de Gérant. Un mandat de Gérant est réputé vacant lorsque:

- (a) le Gérant informe la Société par écrit de sa démission; ou
- (b) le Gérant ne participe pas (et, afin d'éviter tout doute, n'est pas représenté par un Suppléant nommé par ses soins) à trois réunions consécutives du conseil de gérance et n'a pas obtenu de celui-ci une dispense spéciale, et les Gérants décident, par voie de résolution, que son absence vaut vacance; ou
- (c) le Gérant décède, se trouve en état de cessation de paiements ou conclut un accord ou un concordat avec ses créanciers; ou
- (d) le Gérant n'est pas, ou plus, en possession de l'ensemble de ses facultés mentales.

29. Délibérations des Gérants.

29.1 Les Gérants peuvent fixer le nombre de Gérants nécessaire pour délibérer valablement. À défaut, les Gérants peuvent délibérer valablement en présence de deux Gérants lorsque le Conseil de Gérance se compose de deux Gérants ou plus, et en présence d'un Gérant dans le cas contraire. Un Suppléant présent lors d'une réunion du Conseil de Gérance est comptabilisé en vue du calcul du quorum en l'absence du Gérant l'ayant nommé. Un Gérant agissant également en qualité de Suppléant est comptabilisé deux fois en vue du calcul du quorum en cas d'absence du Gérant l'ayant nommé Suppléant.

29.2 Sous réserve des stipulations des Statuts, les Gérants peuvent fixer les modalités de délibération qu'ils jugent pertinentes. Les décisions sont prises par un vote à la majorité simple. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Tout Gérant ayant également la qualité de Suppléant dispose, en l'absence du Gérant l'ayant nommé Suppléant, d'un droit de vote distinct du sien afin de pouvoir voter au nom du Gérant l'ayant nommé Suppléant.

29.3 Une personne peut assister à une réunion du conseil de gérance ou de l'un de ses comités par téléconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles

de manière simultanée. Une personne participant à une réunion par un tel moyen est réputé y être présent. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est réputée se tenir dans le lieu où se trouve le président au début de la réunion.

29.4 Une résolution écrite (en un ou plusieurs exemplaires) signée par l'ensemble des Gérants ou des membres d'un comité de Gérants (étant précisé qu'un Suppléant peut y apposer sa signature pour le compte du Gérant l'ayant nommé, ainsi qu'en sa qualité de Gérant, s'il est également Gérant) produit les mêmes effets qu'une résolution adoptée au cours d'une réunion des Gérants ou de l'un de leurs comités, selon le cas, dûment convoquée et valablement tenue.

29.5 Un Gérant ou un Suppléant ou tout autre mandataire de la Société agissant sur instruction d'un Gérant ou d'un Suppléant peut convoquer une réunion des Gérants en adressant un avis de convocation écrit au moins deux jours avant la réunion à tous les Gérants et Suppléants, précisant l'ordre du jour de ladite réunion. Les Gérants (ou leurs Suppléants) peuvent toutefois renoncer à l'envoi d'un tel avis de convocation avant, pendant ou après la réunion concernée. L'ensemble des stipulations des Statuts relatives à l'envoi, par la Société, de convocations aux Associés, s'appliquent mutatis mutandis aux convocations aux réunions du conseil de gérance.

29.6 Les Gérants restant en fonctions (ou le Gérant unique restant en fonctions, le cas échéant) peuvent continuer à agir même en cas de vacance au sein du conseil de gérance. Toutefois, lorsque le nombre de Gérants devient inférieur au nombre fixé par les Statuts, le ou les Gérants restant en fonctions peuvent convoquer une assemblée générale de la Société mais ne peuvent prendre aucune autre décision.

29.7 Les Gérants peuvent élire un président du conseil de gérance et fixer la durée de son mandat. À défaut, ou lorsque le président est absent cinq minutes après l'heure de commencement prévue d'une réunion du Conseil de gérance, les Gérants présents peuvent choisir l'un d'entre eux pour agir en qualité de président.

29.8 Même s'il apparaît ultérieurement que la nomination d'un ou plusieurs Gérants ou Suppléants est viciée et/ou que tous les Gérants ou Suppléants, ou une partie d'entre eux, ne remplissent plus les conditions nécessaires pour exercer leurs fonctions et/ou ont quitté leurs fonctions et/ou ne disposaient pas d'un droit de vote, toutes les décisions du Conseil de gérance ou de ses comités (et de toute personne agissant en qualité de Suppléant) ont la même valeur que si les Gérants ou Suppléants concernés avaient été dûment nommés et/ou remplissaient toujours les conditions nécessaires pour exercer leurs fonctions et/ou n'avaient pas quitté leurs fonctions et/ou avaient disposé d'un droit de vote, selon le cas.

29.9 Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des présents Statuts, les Gérants doivent, à tout moment, tenir compte des stipulations de tout pacte d'associés éventuellement conclu par les Associés et/ou d'autres parties prenantes, associés ou affiliés directs ou indirects de la Société (tel que modifié, le cas échéant) dans la mesure où celui-ci s'applique à la Société.

30. Présomption de consentement. Un Gérant ou un Suppléant présent à une réunion du conseil de gérance est présumé avoir approuvé toute décision prise relativement à la Société au cours de celle-ci, sauf lorsqu'il fait inscrire son désaccord au procès-verbal de la réunion ou lorsqu'il informe par écrit la personne agissant en qualité de président ou de secrétaire de la réunion de son désaccord avant la fin de la réunion ou par lettre recommandée, immédiatement après la fin de la réunion. Un Gérant ou Suppléant ayant voté en faveur d'une telle décision ne peut exprimer son désaccord à son égard.

31. Intérêts des Gérants.

31.1 Un Gérant ou un Suppléant peut occuper un autre mandat ou une autre fonction rémunérée au sein de la Société (à l'exception des fonctions de commissaire aux comptes) pour la durée et selon des conditions de rémunération et autres fixées par les Associés ou les Gérants, selon le cas.

31.2 Un Gérant ou un Suppléant peut exécuter des prestations en faveur de la Société à titre professionnel, en son nom ou par le biais ou pour le compte de son entreprise, et son entreprise ou lui-même peut percevoir au titre des prestations ainsi exécutées la même rémunération que s'il n'était pas Gérant ou Suppléant de la Société.

31.3 Un Gérant ou un Suppléant peut exercer un mandat d'administrateur/gérant, de mandataire social ou tout autre type de mandat, ou détenir tout autre type d'intérêt, au sein d'une société soutenue par la Société ou dans laquelle la Société détient un intérêt en qualité d'actionnaire, de cocontractant ou en toute autre qualité. Un Gérant ou un Suppléant exerçant un tel mandat ou détenant un tel intérêt n'est aucunement tenu de rendre compte à la Société de la rémunération ou des autres avantages perçus au titre d'un tel mandat ou son intérêt dans une telle autre société.

31.4 Aucune personne ne saurait se trouver dans l'incapacité d'exercer un mandat de Gérant ou de Suppléant ou se trouver dans l'incapacité, de par son mandat, de conclure un contrat avec la Société, que ce soit en qualité de fournisseur ou d'acheteur, ou en toute autre qualité, et un tel contrat, ou tout autre contrat ou accord conclu par ou pour le compte de la Société, dans lequel un Gérant ou un Suppléant détient un intérêt quelconque ne saurait être évité. Par ailleurs, un Gérant ou Suppléant ayant conclu un tel contrat ou détenant un tel intérêt ne saurait être tenu de rendre compte, auprès de la Société, de tout bénéfice réalisé dans le cadre d'un tel contrat ou d'une telle opération du fait de son mandat, ou de la relation fiduciaire ainsi établie. Un Gérant (ou, en son absence, son Suppléant) peut exercer son droit de vote relativement à tout contrat ou opération dans lequel il détient un intérêt, dès lors qu'il divulgue la nature d'un tel intérêt au plus tard avant l'examen de la question ou la tenue du vote.

31.5 Un Gérant ou un Suppléant ayant un intérêt à titre personnel et non au titre de la Société ne peut participer aux délibérations ou voter sur tout point ou sur toute résolution s'y rapportant, ni être pris en compte en vue du calcul du quorum lors de toute réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle les délibérations portent sur un tel point ou une telle résolution.

31.6 Un avis général établissant qu'un Gérant ou un Suppléant est associé, gérant, mandataire social ou salarié d'une entreprise ou d'une société et doit être considéré comme ayant un intérêt dans toute opération réalisée avec ladite entreprise ou société est suffisant aux fins du vote portant sur une résolution relative à toute opération ou contrat dans laquelle ou lequel il a un intérêt. Un avis spécial portant sur une opération particulière n'est pas nécessaire une fois l'avis général remis à la Société.

31.7 Un Gérant ayant un intérêt dans un point à l'ordre du jour ou dans une résolution devant faire l'objet d'un vote au cours d'une réunion du conseil de gérance doit en informer les autres Gérants conformément au Droit Applicable.

31.8 Les Gérants ne sont pas réputés détenir un intérêt personnel, par opposition à un intérêt au titre de la Société, dans un contrat ou une opération aux fins des Articles qui précèdent lorsque la décision des Gérants porte sur des opérations courantes, conclues dans des conditions normales de marché et/ou dans le cadre normal de l'activité de la Société.

32. Procès-verbaux. Les Gérants font inscrire, dans des registres prévus à cet effet, les procès-verbaux des réunions de la Société, des titulaires de toute catégorie de Parts Sociales et des Gérants, et des comités de Gérants ainsi que le nom des Gérants ou suppléants présents à chaque réunion.

33. Délégation des pouvoirs des Gérants.

33.1 Les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires, y compris leur pouvoir de sous-délégation, à un comité composé d'un ou plusieurs Gérants. Ils peuvent également déléguer à un directeur général, ou à un autre Gérant occupant également des fonctions de mandataire social, les pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires qu'ils jugent pertinents, étant précisé que les pouvoirs ainsi conférés à un directeur général sont automatiquement révoqués lorsque celui-ci cesse d'exercer les fonctions de Gérant. Une telle délégation de pouvoirs peut être soumise aux conditions fixées par les Gérants, et s'appliquer, soit conjointement, soit à l'exclusion de leurs propres pouvoirs, et être révoquée ou modifiée par les Gérants. Sous réserve desdites conditions, les délibérations des comités de Gérants sont régies par les Articles relatifs aux délibérations des Gérants, dans toute la mesure où ceux-ci peuvent s'appliquer.

33.2 Les Gérants peuvent constituer tous comités, agences ou conseils locaux, ou nommer toute personne en qualité de dirigeant ou de mandataire en vue de la gestion des affaires de la Société, ainsi que les membres desdits comités, agences ou conseils locaux. Lesdites nominations sont soumises aux conditions fixées par les Gérants, le cas échéant, et peuvent s'appliquer, soit conjointement, soit à l'exclusion de leurs propres pouvoirs, et être révoquées ou modifiées par les Gérants. Sous réserve desdites conditions, les délibérations de ces comités, agences ou conseils locaux sont régies par les Articles relatifs aux délibérations des Gérants, dans toute la mesure où ceux-ci peuvent s'appliquer.

33.3 Les Gérants peuvent nommer un mandataire de la Société, par mandat ou de toute autre manière, selon les conditions que les Gérants jugent pertinentes, sous réserve qu'une telle délégation de pouvoir ne les prive pas de leurs propres pouvoirs et qu'elle puisse être révoquée à tout moment par lesdits Gérants.

33.4 Les Gérants peuvent nommer, directement ou indirectement, par mandat ou de toute autre manière, une société, une entreprise, une personne ou un groupe de personnes, en qualité de mandataire ou de signataire autorisé de la Société, aux fins, pour la période et selon les conditions qu'ils jugent pertinentes, en lui conférant les pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires (ne pouvant être plus étendus que ceux conférés aux Gérants ou pouvant être exercés par ceux-ci en vertu des présent Statuts) qu'ils jugent nécessaires. Les Gérants peuvent assortir un tel mandat ou une telle nomination des conditions qu'ils pourront juger utiles afin de protéger les personnes traitant avec lesdits mandataires et signataires autorisés et à des fins de commodité, et peuvent également autoriser ledit mandataire ou signataire autorisé à déléguer tout ou partie des pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires ainsi conférés.

33.5 Les Gérants peuvent nommer des mandataires sociaux (y compris, à des fins de clarté et sans que cela soit limitatif, un secrétaire) et fixer leurs conditions d'exercice, leurs fonctions et leur rémunération, ainsi que les conditions de révocation et de déchéance qu'ils jugent pertinents. Sauf stipulation contraire prévue dans son avis de nomination, un mandataire social de la Société peut être révoqué par résolution des Gérants ou des Associés. Un mandataire social peut démissionner à tout moment en informant la Société par écrit de sa décision.

34. Suppléants.

34.1 Un Gérant (mais pas un Suppléant) peut nommer par écrit un autre Gérant en qualité de Suppléant et révoquer par écrit un Suppléant ainsi nommé par lui. Un Suppléant nommé pour une réunion ou une résolution écrite particulière des Gérants est révoqué automatiquement à l'issue de ladite réunion ou de la signature de ladite résolution écrite, conformément aux stipulations de l'avis de nomination, le cas échéant.

34.2 Un Suppléant est en droit d'être convoqué à toutes les réunions des Gérants et des comités des Gérants dont le Gérant l'ayant nommé est membre, assister aux réunions auxquelles le Gérant l'ayant nommé n'est pas présent et y voter, signer toute résolution écrite des Gérants et, de manière générale, exercer toutes les fonctions du Gérant l'ayant nommé, lorsque celui-ci est absent.

34.3 Un Suppléant cesse d'être Suppléant lorsque le Gérant l'ayant nommé cesse d'être Gérant.

34.4 La nomination ou la révocation d'un Suppléant est notifiée à la Société au moyen d'un avis écrit signé par le Gérant à l'origine d'une telle nomination ou révocation, ou de toute autre manière approuvée par les Gérants.

35. Participation minimale. La Société au cours d'une assemblée générale peut fixer une participation minimale requise qui doit être détenue par un Gérant, mais à moins que et jusqu'à ce qu'une telle obligation de possession de Parts Sociales soit fixée, un Gérant n'est pas requis de détenir des Parts Sociales.

36. Rémunération des Gérants.

36.1 La rémunération des Gérants, le cas échéant, est fixée par les Associés. Les Gérants peuvent également prétendre au remboursement de l'ensemble des frais de déplacement, d'hébergement et autres frais engagés dans le cadre de leur participation aux réunions du conseil de gérance ou de ses comités, aux assemblées générales de la Société, aux réunions des titulaires de certaines catégories de Parts Sociales ou d'obligations de la Société, ou dans le cadre de l'activité de la Société ou de l'exercice de leurs fonctions de Gérant, et/ou recevoir une indemnité forfaitaire à ce titre, fixée par les Associés, ou une combinaison d'une partie d'une de ces méthodes et une partie de l'autre.

36.2 Les Associés peuvent, par voie de résolution, accorder une rémunération complémentaire aux Gérants en contrepartie de prestations qui, de l'avis des Associés, dépassent le cadre normal de leurs activités. Les frais versés à un Gérant exerçant également des fonctions de conseil, de mandataire ou d'avocat pour le compte de la Société ou exécutant tout autre type de prestations professionnelles viennent en sus de la rémunération versée au titre de son mandat de Gérant.

37. Sceau.

37.1 La Société peut, sur décision des Gérants, disposer d'un Sceau. Le Sceau est utilisé uniquement sur décision des Gérants ou de l'un de leurs comités, sur autorisation des Gérants. Tout instrument portant le Sceau de la Société est signé par au moins un Gérant ou un mandataire social de la Société, ou par toute autre personne nommée par les Gérants à cette fin.

37.2 La Société peut disposer, hors des Îles Caïmans, d'une ou plusieurs reproductions du Sceau de la Société, chacune étant une reproduction exacte du Sceau de la Société et qui, si les Gérants le décident, doit porter la mention, sur sa face, de tous les lieux où il peut être utilisé.

37.3 Un Gérant ou un mandataire social, un représentant ou un mandataire de la Société peut, sans que le consentement des Gérants soit requis, apposer le Sceau de la Société sur sa signature, sur tout document de la Société devant être authentifié par lui au moyen du Sceau de la Société, ou devant être déposé auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmans ou d'ailleurs.

38. Dividendes, distributions et réserves.

38.1 Cinq pour cent du bénéfice net de la Société, calculé conformément au Droit Applicable, sont affectés à un fonds de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de la réserve légale atteindra un dixième du capital social nominal de la Société.

38.2 Sous réserve du Droit Applicable et des présents Statuts (y compris et sans limitation l'Article 38.3), la Société peut, par voie de Résolution Ordinaire, déclarer et décider de verser des Dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

38.3 Sous réserve du Droit Applicable et du présent Article 38, et sauf si droits attachés aux Parts Sociales n'en disposent autrement, le cas échéant, les Gérants peuvent décider de verser des acomptes sur Dividendes sur les Parts Sociales émises et d'autoriser leur paiement en fonds légalement disponibles de la Société, en se basant sur l'état de comptes indiquant que les fonds nécessaires sont disponibles, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne peut dépasser, selon le cas, le bénéfice réalisé depuis la clôture du dernier exercice comptable, majoré (a) des bénéfices reportés, (b) du montant de la prime d'émission et des réserves distribuables, et minoré

(c) des pertes reportées et (d) des sommes devant être affectées à toute réserve à constituer en vertu du Droit Applicable ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme ainsi distribuée ne correspondant pas à des sommes effectivement disponibles pour distribution à la date de distribution peuvent être réclamées aux Associés concernés.

38.4 Un Dividende est réputé constituer un acompte sur Dividendes sauf si les termes de la résolution en vertu de laquelle ledit Dividende est décidé stipule spécifiquement qu'il s'agit du solde.

38.5 Nonobstant toute stipulation contraire des Statuts, les Gérants peuvent décider de verser des Dividendes ou tout autre type de distribution sur une catégorie de Parts Sociales uniquement et/ou de répartir leur paiement à leur convenance entre les différentes catégories de Parts Sociales, à chaque fois par une décision discrétionnaire des Gérants.

38.6 Les Dividendes et autres types de distributions sont versés en fonction de la valeur nominale des Parts Sociales détenues par un Associé, sauf lorsque les droits attachés aux Parts Sociales concernées en disposent autrement. Une Part Sociale devant porter jouissance à compter d'une date donnée portera jouissance à compter de cette date.

38.7 Les Gérants peuvent déduire de tout Dividende ou autre distribution dû à un Associé l'ensemble des sommes (le cas échéant) dues par lui à la Société.

38.8 Les Gérants et/ou les Associés, selon le cas, peuvent décider de verser intégralement ou partiellement tout Dividende ou autre distribution en distribuant certains actifs et plus particulièrement (sans que cette liste soit limitative) en distribuant des parts, des actions, des obligations ou des titres de toute autre société, ou de toute autre manière et les Gérants et/ou les Associés peuvent régler toute difficulté relative à une telle distribution de la manière qu'ils jugeront utile, fixer la valeur desdits éléments d'actif ou de toute partie de ceux-ci en vue de leur distribution, et décider le versement de sommes en numéraire en faveur de certains Associés en tenant compte de la valeur ainsi fixée, afin de respecter les droits de tous les Associés, et peuvent confier lesdits actifs à des trustees, à la convenance des Gérants et des Associés.

38.9 Les Dividendes et autres distributions peuvent être payés dans toute devise, sauf stipulation contraire prévue par les droits attachés aux Parts Sociales. Les Gérants peuvent fixer la base de conversion pour toute devise requise, et la répartition des coûts y afférents.

38.10 Les Gérants et/ou les Associés, selon le cas, peuvent, avant de décider de verser des Dividendes ou toute autre distribution, constituer une ou plusieurs provisions ou réserves qui pourront, à la discrétion des Gérants et/ou des Associés, être utilisées à l'accomplissement de l'objet de la Société et, entre-temps, à la discrétion des Gérants et/ou des Associés, être utilisées dans le cadre de l'activité de la Société.

38.11 Les Dividendes, autres distributions, intérêts ou autres fonds payables en numéraire relativement aux Parts Sociales peuvent être versés au titulaire par virement bancaire ou par chèque ou warrant envoyé par courrier à l'adresse enregistrée en son nom, ou à toute autre adresse indiquée par écrit par celui-ci. Les chèques ou warrants ainsi envoyés sont libellés à l'ordre de la personne à laquelle ils sont envoyés.

38.12 Les Dividendes et autres distributions ne portent pas intérêt au détriment de la Société.

38.13 Les Dividendes et autres distributions ne pouvant être versés à un Associé et/ou non réclamés dans un délai de six mois suivant la date d'échéance peuvent, à discrétion des Gérants, être versés sur un compte séparé au nom de la Société, au titre duquel la Société ne peut être nommée trustee, et les Dividendes ou autres distributions non versés constituent une créance en faveur de l'Associé concerné. Les créances relatives aux Dividendes et autres distributions non réclamés dans un délai de six années suivant leur date d'échéance sont éteintes et les sommes non versées sont restituées à la Société.

39. Capitalisation. Les Associés peuvent à tout moment capitaliser le solde créditeur de tout compte ou fonds de réserve de la Société (y compris le compte «primes d'émission» et le fonds de réserve de rachat) ou toute somme figurant au crédit du compte de résultats ou pouvant être distribuée, affecter une telle somme aux Associés dans les mêmes proportions que s'il s'était agi d'une distribution de bénéfices par versement de Dividendes ou de toute autre manière, et imputer de telles sommes pour leur propre compte en payant en totalité les Parts Sociales non émises pour affectation et distribution, créditées comme étant intégralement libérées, et entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus.

40. Livres de compte.

40.1 Les Gérants tiennent des livres de compte en bonne et due forme (y compris, le cas échéant, tous documents justificatifs importants, notamment les contrats et factures de la Société) relativement à toutes les sommes reçues et versées par la Société, précisant les circonstances dans lesquelles lesdites sommes ont été reçues et versées, ainsi que les ventes et achats de marchandises par la Société, son actif et son passif. Lesdits livres de comptes doivent être conservés au moins cinq années à compter de leur date d'établissement. Les livres de comptes ne sont pas réputés valablement tenus s'ils ne donnent pas une image fidèle de la situation de la Société et n'en expliquent pas ses opérations.

40.2 Les Gérants déterminent si et dans quelle mesure, quand, où, et en vertu de quelles conditions ou de quels règlements les comptes et registres de la Société doivent être mis à la disposition des Associés non-Gérants pour inspection et aucun Associé (non-Gérant) ne dispose du droit d'inspecter les comptes, livres, registres ou documents de la Société, sauf dans la mesure prévue par le Droit Applicable ou autorisée par les Gérants ou la Société en assemblée générale.

40.3 Les Gérants peuvent faire établir et présenter à l'assemblée générale les comptes de résultats, bilans, comptes du groupe (le cas échéant) et tout autre rapport ou compte tels que requis par la loi.

41. Vérification des comptes.

41.1 Les Associés peuvent nommer un Commissaire aux Comptes et en fixer le mandat.

41.2 Tout Commissaire aux Comptes de la Société est en droit de consulter à tout moment les livres, comptes et pièces de comptabilité de la Société et peut demander aux Gérants et aux mandataires sociaux de la Société les informations et les éclaircissements qu'ils jugent nécessaires en vue de l'exercice de leurs fonctions de Commissaires aux Comptes.

41.3 Lorsque le Droit Applicable l'impose, les Commissaires aux Comptes établissent un rapport sur les comptes de la Société au cours de leur mandat, lors de l'assemblée générale annuelle et en toute autre occasion à la demande des Gérants ou de toute assemblée générale des Associés.

42. Notifications.

42.1 Les notifications adressées par la Société à un Associé sont faites par écrit soit par remise en main propre ou soit par envoi par service de messagerie, courrier, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique à l'adresse figurant dans le Registre des Associés en regard de son nom (ou, en cas d'envoi par courrier électronique, à l'adresse électronique communiquée par l'Associé concerné). Les notifications envoyées d'un pays vers un autre sont envoyées par avion.

42.2 Les notifications adressées par service de messagerie sont réputées avoir été envoyées à la date de remise du pli au service de messagerie et sont réputées reçues le troisième jour (hors samedis, dimanches et jours fériés aux Îles Caïmans ou au Grand-Duché de Luxembourg) suivant la date de remise du pli au service de messagerie. Les notifications adressées par courrier sont réputées avoir été valablement envoyées une fois le pli, dûment libellé et affranchi, remis aux services postaux, et sont réputées reçues le cinquième jour (hors samedis, dimanches et jours fériés aux Îles Caïmans ou au Grand-Duché de Luxembourg) suivant la date d'envoi du pli. Les notifications adressées par télégramme, télex ou télécopie sont réputées avoir été valablement envoyées suite à leur envoi à l'Associé, et sont réputées avoir été reçues le jour de leur transmission. Les notifications adressées par courrier électronique sont réputées avoir été envoyées à la date d'envoi du

courrier à l'adresse de messagerie électronique fournie par son destinataire et sont réputées avoir été reçues le jour de leur envoi. Aucun accusé de réception n'est nécessaire.

42.3 La Société peut adresser des notifications à la ou aux personnes désignées à la Société comme pouvant prétendre à une ou plusieurs Parts Sociales suite au décès d'un Associé ou à l'introduction d'une procédure collective à son encontre, selon les modalités d'envoi prévues par les présents Statuts relativement aux autres types de notification. Dans un tel cas, les notifications sont envoyées à la ou aux personnes concernées en indiquant leur nom, ou le titre des représentants de l'Associé décédé ou de son administrateur judiciaire, ou toute indication de même nature, à l'adresse fournie à cette fin par les personnes prétendant pouvoir recevoir de telles notifications ou, au choix de la Société, de toute manière dont elles auraient pu être données si le décès ou l'introduction de la procédure collective n'avait pas eu lieu.

42.4 Les convocations aux assemblées générales sont adressées de toute manière autorisée par les présents Statuts à chaque titulaire de Parts Sociales pouvant y prétendre à la date prévue de l'assemblée concernée, et à toute personne devenant propriétaire d'une ou plusieurs Parts Sociales en raison de sa qualité de représentant personnel ou d'administrateur judiciaire en cas de procédure collective d'un Associé qui, s'il n'était pas décédé ou n'avait pas fait l'objet d'une procédure collective, aurait pu prétendre à être convoqué à l'assemblée concernée. Aucune autre personne ne peut recevoir de convocation aux assemblées générales de la Société.

43. Liquidation.

43.1 La liquidation de la Société peut uniquement être décidée par Résolution Spéciale de ses Associés.

43.2 En cas de liquidation, le liquidateur prélève sur les actifs de la Société les sommes nécessaires à la satisfaction des créances de la Société, de la manière et selon l'ordre de priorité fixés par la loi (y compris par le Droit Applicable). Ensuite, sous réserve des droits attachés aux Parts Sociales, dans une liquidation:

(a) lorsque les actifs distribuables entre les Associés ne suffisent pas à rembourser la totalité du capital social émis de la Société, ceux-ci sont distribués de manière à ce que, dans toute la mesure du possible, les pertes soient supportées par les Associés proportionnellement à la valeur nominale des Parts Sociales qu'ils détiennent; ou

(b) lorsque les actifs distribuables entre les Associés sont supérieurs au capital social émis de la Société au début de la procédure de liquidation, le surplus est distribué entre les Associés au prorata de la valeur nominale des Parts Sociales détenues par ceux-ci au début de la procédure de liquidation, étant précisé, dans chaque cas, que les sommes dues à la Société sont déduites des sommes devant être versées au titre desdites Parts Sociales.

43.3 En cas de liquidation de la Société, le liquidateur peut, sous réserve des droits attachés aux Parts Sociales et moyennant l'adoption d'une Résolution Spéciale et toute autre autorisation requise par le Droit Applicable, répartir entre les Associés tout ou partie des actifs en nature de la Société (que lesdits actifs soient des biens de même nature ou non) et peut, à cette fin, valoriser les actifs de la Société et déterminer leur mode de répartition entre les Associés ou les différentes catégories d'Associés. Le liquidateur peut, de la même manière, transférer tout ou partie des actifs concernés à des fiduciaires en vue de leur placement dans des fiducies au bénéfice des Associés, selon les conditions fixées par le liquidateur, de la même manière, mais de sorte qu'aucun Associé ne soit tenu d'accepter un actif grevé d'un engagement.

44. Garantie et assurance.

44.1 Dans toute la mesure autorisée par le droit applicable (y compris et sans limitation par le Droit Applicable), chaque Gérant et mandataire social de la Société (qui, afin d'éviter tout doute, n'est pas commissaire aux comptes de la Société), ainsi que les anciens Gérants et mandataires sociaux de la Société (chacun, une «Personne Indemnisée»), seront indemnisés par la Société sur les actifs de la Société, contre tout engagement, action, procédure, réclamation, demande, coûts, dommages et intérêts et dépenses, frais d'avocat compris, découlant de tout acte ou de toute omission de leur part dans le cadre de leurs fonctions, sauf (le cas échéant) en cas de fraude ou de manquement délibéré de leur part. Une personne ne saurait être tenue responsable envers la Société de toute perte ou dommage subi par la Société suite à un acte (direct ou indirect) accompli hors de l'exercice de ses fonctions, sauf si une telle perte ou un tel dommage résulte d'un acte frauduleux ou d'un manquement délibéré de sa part. Une Personne Indemnisée ne peut être réputée avoir commis un acte frauduleux ou un manquement délibéré au regard du présent Article qu'en cas de décision en ce sens prononcée par un tribunal compétent.

44.2 La Société avance les frais d'avocat et autres coûts et dépenses raisonnables engagés par une Personne Indemnisée dans le cadre de la défense de tout(e) action, procès, procédure ou enquête l'impliquant, au titre duquel ou de laquelle la Personne Indemnisée demande à être indemnisée, ou pourrait le faire. Dans le cadre de l'avance des frais prévue par le présent Article, la Personne Indemnisée est tenue de signer un engagement de rembourser les sommes ainsi avancées à la Société s'il apparaît, dans le jugement définitif ou dans toute autre décision finale, que cette Personne Indemnisée ne pouvait prétendre à une indemnisation au titre du présent Article 44. S'il est déterminé, par jugement définitif ou par toute autre décision définitive, que cette Personne Indemnisée ne pouvait pas prétendre à une indemnisation au titre de l'action, des frais et des coûts en question, la partie concernée n'est pas indemnisée et les avances versées sont restituées à la Société (sans intérêt) par la Personne Indemnisée.

44.3 Les Gérants peuvent souscrire et maintenir, pour le compte de la Société, une assurance couvrant tout Gérant ou tout autre dirigeant de la Société, en cas de mise en jeu de leur responsabilité, en vertu de tout principe de droit, pour négligence, défaut, manquement à une obligation ou abus de confiance relativement à la Société.

45. Exercice. Sauf décision contraire des Associés, l'exercice social est clôturé le 31 décembre de chaque année et, l'année suivant la constitution de la Société, débute le 1^{er} janvier de chaque année.

46. Transfert de la Société avec poursuite de son activité. Lorsque la Société est exonérée (exempted) au sens de la Loi sur les Sociétés, elle peut, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés et moyennant l'accord unanime des Associés réunis en assemblée générale ou agissant par voie de résolution écrite unanime, se faire immatriculer dans un autre pays que les Îles Caïmans en qualité de personne morale tout en poursuivant son activité et être desimmatriculée aux Îles Caïmans.

47. Fusions et consolidations. Par voie de Résolution Spéciale et conformément au Droit Applicable, la Société peut opérer une Fusion ou une Consolidation avec une ou plusieurs Sociétés Constituentes selon les termes fixés par les Gérants».

XI. Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 23 octobre 2015 aux Iles Caïmans, se terminera le 31 décembre 2016 à Luxembourg.

XII. Le siège direction effective et l'administration centrale de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

XIII. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* M. Alan E. Meyer, né le 16 avril 1968 dans l'Etat de l'Illinois, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à at PO Box 92411, Southlake, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Gabriel D. Davis, né le 22 avril 1980 dans l'Etat de l'Iowa, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à at PO Box 92411, Southlake, Texas, Etats-Unis d'Amérique.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Luc Sünnen-Sünnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Documents

Afin de reconnaître le transfert du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société, les documents suivants ont été soumis au notaire soussigné:

- Un avis juridique émis par Maples en date du 15 décembre 2015;
 - Un bilan en date du 12 décembre 2015;
 - Une copie du registre d'associés de la Société;
 - Un certificat de coutume émis par le registre de commerce et des sociétés des Iles Caïmans en date du 28 octobre 2015;
- et
- Une copie des résolutions écrites du conseil de gérance en date du 15 décembre 2015.

Ratification

La personne comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision par les associés de la Société ci-avant mentionné en date de ce jour.

L'établissement du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société est fixé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est réalisé avec effet au jour du présent acte.

La Société sera soumise au statut établi par l'article 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

Sur demande de cette même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire de la comparante connue du notaire par ses Noms, Prénoms, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002352/1614.

(160001180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

FIDUCIAIRE-CONSEIL SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 24, Beesleckerwee.

R.C.S. Luxembourg B 104.669.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Bruno AACHEN, employé privé, demeurant à L-9964 Huldange, 24, Beesleckerwee

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE-CONSEIL SARL, avec siège social à L-9964 Huldange, 24, Beesleckerwee, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 11 décembre 1996, publiée au Mémorial C n° 132 du 18 mars 1997, page 6.311, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.669.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandat jusqu'à ce jour;

IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée du comparant.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cents euros (800 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connues du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bruno AACHEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22083. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002025/48.

(160000923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Sofied International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 192.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 30 décembre 2015.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2016002351/11.
(150241044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Silkroad Acquisition S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 194.242.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2016.
Référence de publication: 2016003251/10.

(160001319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Tell Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 196.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.
Référence de publication: 2016003327/10.

(160000610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Terra Verde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 12, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 187.146.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,
Le vingt-et-un décembre,
Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe GOITRE, chef de cuisine, né à Marseille (France) le 12 juillet 1979, demeurant à L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudoin

représenté par Monsieur Giovanni VACARO, nommé ci-après, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2) Monsieur Giovanni VACARO, chef exécutif de cuisine, né à Metz (France) le 19 juillet 1974, demeurant à F-57480 Hunting, 12, rue des Roses

3) Monsieur Angelo TALARICO, gérant de société, né à Amnéville (France), le 7 mai 1970, demeurant à F-54135 Mexy, 27, rue Joliot Curie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que la société à responsabilité limitée "TERRA VERDE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4621 Differdange, 12, place du Marché, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 146, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 8 mai 2014, publié au Mémorial C, numéro 1928 du 23 juillet 2014.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "TERRA VERDE S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille six cents Euros (€ 12.600.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six Euros (€ 126.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "TERRA VERDE S.à r.l."

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues seront payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4621 Differdange, 12, place du Marché.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. VACARO, A. TALARICO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 décembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016003328/52.

(160001740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

UCXA Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.840.

L'an deux mille quinze, le onze décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «UCXA MANAGEMENT S.A.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 213 du 29 avril 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 57.840.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Suppression par annulation de MILLE (1.000) actions propres de catégorie D, acquises par la société elle-même, et réduction subséquente du capital social pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 75.000,-) à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-).

2.- Suppression des catégories d'actions.

3.- Modification des articles 5.1 et 5.5. des statuts de la société afin qu'ils reflètent les résolutions adoptées.

4.- Réduction de la réserve légale.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la suppression par annulation de MILLE (1.000) actions propres de catégorie D, acquises par la société elle-même en date du 30 décembre 2013, et la réduction subséquente du capital social de la société à concurrence d'un montant de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 75.000,-) à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-).

L'assemblée générale a pris la décision d'allouer le montant résultant de la réduction du capital social au compte «autres réserves disponibles».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la suppression des catégories d'actions de sorte que le capital social de la société sera désormais représenté par DEUX MILLE (2.000) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5.

- 5.1. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale et rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

5.2. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.4. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

5.5. La société peut émettre des actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

5.6. Toute prime d'émission ou apport en capital non rémunéré par des titres est librement disponible et remboursable à tout moment, sous réserve des dispositions légales et statutaires, sur décision du Conseil d'Administration.

5.7. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles sous réserve des dispositions légales et statutaires. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la réduction du montant de la réserve légale par prélèvement de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) et affectation dudit montant au poste «autres réserves disponibles».

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michèle Sensi-Bergami, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003346/80.

(160001051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Rockfleet HoldCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 199.061.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Rockfleet Holdco 3 S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016006981/15.

(160005748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rockfleet HoldCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 199.061.

Veillez prendre note que Monsieur Davy TOUSSAINT, gérant de catégorie B, réside désormais professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.
Pour avis sincère et conforme
Pour Rockfleet Holdco 3 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016006982/14.

(160005748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rockfleet HoldCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 199.062.

Veillez prendre note que Monsieur Davy TOUSSAINT, gérant de catégorie B, réside désormais professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.
Pour avis sincère et conforme
Pour Rockfleet Holdco 4 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016006983/14.

(160005747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Royal Body Concept Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 193.090.

Ich erkläre mit diesem Schreiben den Rücktritt als Manager (gérant) der Aktiengesellschaft Royal Body Concept Solutions S.à.r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy, mit sofortiger Wirkung.

Luxemburg, den 15. Dezember 2015.

Johannes Magar.

Brief erhalten von Orlando Sbaraglia, als Vertreter des Aktionärs, Royal Body Concept S.A. am 15. Dezember 2015

Luxemburg, den 15. Dezember 2015.

Orlando Sbaraglia.

Référence de publication: 2016006989/12.

(160005572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

RGC Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.461.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binningen geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

RGC Prop Co. B S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016007007/25.

(160005646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 67.152.

Par résolutions signées en date du 29 décembre 2015, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007009/11.

(160005308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

ROLLINGER Toiture, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 117.653.

En date du 31 décembre 2015, l'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, Statera Audit Sàrl, ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016007012/14.

(160005805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Rudy Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.360,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.952.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 17 Septembre 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007014/12.

(160005493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Salam Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 172.542.

—
En date du 27 novembre 2015 les associés de la Société ont pris acte de décisions suivantes:

- Démission de Ronan Carroll de son poste d'administrateur avec effet au 27 novembre 2015;

- Démission de Dylan Davies de son poste d'administrateur avec effet au 27 novembre 2015;

- Election de Krisztina Antal, née le 17 décembre 1984 à Bar-le-Duc, France, résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 28 novembre 2015, et pour une durée indéterminée.

- Election de Constanze Schmidt, née le 08 novembre 1976 à Gardelegen, Allemagne, résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 28 novembre 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007019/17.

(160005636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Sauer Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.145.

—
Veuillez prendre note que Monsieur Davy TOUSSAINT, gérant de catégorie B, réside désormais professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Sauer Acquisitions S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016007022/14.

(160005787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Sauer Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 201.145.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Sauer Acquisitions S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016007023/15.

(160005787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

1) Das Geburtsdatum sowie der Geburtsort von Herrn Betram WELSCH sind wie folgt: 26. April 1970 in Blieskastel/ Deutschland

2) Das Geburtsdatum sowie der Geburtsort von Herrn Martin WANDERS sind wie folgt: 30. März 1962 in Münster / Deutschland

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006854/12.

(160005705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Mutualité d'Assistance aux Commerçants, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 19.736.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 décembre 2015, numéro 2015/2785 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015, relation: 1LAC/2015/40004 de la société "MUTUALITE D'ASSISTANCE AUX COMMERÇANTS", avec siège social à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 19 736, constituée suivant acte reçu le 30 juin 1982, publié au Mémorial C, numéro 267 de 1982 (page 12774), que l'assemblée prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 8 décembre 2015.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq années à l'adresse suivante: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

Bascharage, le 7 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2016006862/20.

(160005691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

NAP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 670.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.515.

Suite à la convention de cession de parts sociales de la société ayant eu lieu en date du 07 janvier 2016, la Gérance souhaite informer toute personne intéressée que le capital de la société est désormais détenu comme suit:

- 26.800 parts sociales sont détenues par Monsieur Philippe Lambert demeurant à L-8362 Grass, Rue des Champs, 6.

Pour la Gérance

Signature

Référence de publication: 2016006869/13.

(160005337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Nargios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.549.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 18 novembre 2015, ladite cession prenant effet au 18 novembre 2015 que:

L'associé unique Clayman Business Corp, BVI, a décidé de céder à compter du 18 novembre 2015, 100 % des parts sociales (soit 100 parts sociales) qu'il détient dans la société NARGIOS S.à.r.l, à:

CELERITAS CORPORATION LTD, société de droit de Chypres enregistrée sous le numéro HE 348775, ayant son siège social à Archiepiskopou Makariou III, 182B, Agia Zoni, 3027, Limassol, Chypres, représentée par son seul directeur Mr. Theodoros MICHAELIDES.

Suite à cette cession, les parts sociales seront réparties comme suit:

CELERITAS CORPORATION LTD	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Le 18 novembre 2015.

Pour extrait conforme

NARGIOS S.à.r.l.

Référence de publication: 2016006870/21.

(160005549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.079.

—
En date du 3 décembre 2015 le Conseil d'Administration a décidé de prendre note de la démission de Monsieur Cyrille NOVAK et de coopter Monsieur Marc SBEGHEN jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 27 mai 2016 sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Alexandre COL, 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Administrateurs:

- Monsieur Alexandre COL, 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

- Monsieur Marc SBEGHEN, 18 rue du Marché, L-1204 Genève.

- Monsieur Jaume Sabater, 20 Bellerivestrasse, CH-8008 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006876/18.

(160005945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 2, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.571.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 décembre 2015

Monsieur MITJA SARVISE Albert, Monsieur MARTINS Alvaro, Monsieur FERNANDES Anibal Valdemar, Monsieur DE CARVALHO NUNES Armando Manuel, Monsieur MARTINS PIMENTA Carlos Alberto, Monsieur BAGUENIER Henri Charles Jean et Monsieur LAVAGGI Ottavio sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur BAGUENIER Henri Charles Jean est renommé Président du Conseil.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme
NOVENERGIA GENERAL PARTNER S.A.
Anibal Valdemar FERNANDES / Henri Charles Jean BAGUENIER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016006877/19.

(160006068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

NREP NSF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.503.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 décembre 2015 :

1. que la démission de Mr. Eric-Jan van de Laar en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 31 décembre 2015;

2. que M. Andreas Blomqvist, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Référence de publication: 2016006878/15.

(160006003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

NREP NSF II Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.195.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 décembre 2015:

1. que la démission de Mme. Carole Combe en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 31 décembre 2015;

2. que M. Andreas Blomqvist, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Référence de publication: 2016006879/14.

(160005092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

NREP NSF II Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.368.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 décembre 2015:

1. que la démission de Mme. Carole Combe en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 31 décembre 2015;

2. que M. Andreas Blomqvist, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Référence de publication: 2016006880/14.

(160005120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

NREP NSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 186.446.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 décembre 2015:

1. que la démission de Mr. Eric-Jan van de Laar en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 31 décembre 2015;
2. que M. Andreas Blomqvist, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Référence de publication: 2016006881/15.

(160005915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

MIR Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 173.530.

—
La présente notice rectifie la notice L150236453 enregistrée en date du 28 décembre 2015.

Il est à noter que, en accord avec l'article 11 des statuts de la Société, M. Francesco Moglia est membre du Directoire de la Société.

Toutes les autres informations restent inchangées.

Pour extrait conforme et sincère
MIR CAPITAL MANAGEMENT S.A.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016006850/15.

(160005465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Mission Bay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.844.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17/11/2015.

Signature.

Référence de publication: 2016006851/10.

(160005203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Mönckebergstraße 2-4 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 165.932.

—
Auszug aus dem Schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft 31. Dezember 2015

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 31. Dezember 2015 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft gegeben:

- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in München (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Référence de publication: 2016006853/13.

(160005128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

DxO Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.199.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2015:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivés à leur terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2020:

- M. Jérôme MENIERE, dirigeant de société, né le 3 juin 1965 à Paris, demeurant à F-75017 Paris, 87, rue de Courcelles, administrateur.

- DxO Consumer SAS, avec siège social au 3, rue Nationale, à F-92100 Boulogne Billancourt, administrateur.

- DxO Labs, ayant son siège au 3, rue Nationale, à F-92100 Boulogne Billancourt, administrateur.

- Luxfiducia S.à.r.l., avec son siège social au L - 2310 Luxembourg, 20, Avenue Pasteur, en qualité de commissaire aux comptes.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 décembre 2015:

- Le conseil d'administration a nommé M. Jérôme MENIERE, dirigeant de société, demeurant à F-75017 Paris, 87, rue de Courcelles, en qualité d'Administrateur-Délégué. M. Jérôme MENIERE est également nommé Président du Conseil d'Administration, et ce jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice Clôturant au 31/12/2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007395/21.

(160006676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Cargo Center East.

R.C.S. Luxembourg B 36.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 décembre 2015

Cinquième Résolution:

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Luc JACOBS et le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. Révision S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2016.

L'Assemblée générale décide de remplacer, avec effet immédiat Messieurs Adrian MARSHALL et Martin SIGEL pour leur mandat d'administrateur par:

- Monsieur Remco VAN OERLE, né le 29 août 1966 à Haarlem (Pays-Bas) et demeurant professionnellement au DHL Global Forwarding EMEA - Peter-Merian-Strasse, 88 -CH-4002 Basel; et par

- Monsieur David Bellon, né le 13 octobre 1972 à Mechelen, Belgique et demeurant professionnellement au DHL Global Forwarding (Belgium) N.V. Building 830, Brucargo - B-1830 Machelen.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 janvier 2016.

Pour DHL GLOBAL FORWARDING (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016007401/21.

(160006652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Dolphin Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007403/9.

(160006550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.